



2016-2021
Procès-verbal n° 8b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 29 mars 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 67/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (13): Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Caroline Chopard, Lorraine Ducommun, Rana Eltschinger-Bassil, Joël Gapany, Giovanna Garghentini Python, Eva Heimgärtner, Benoît Hemmer, François Ingold, Vincent Jacquat, Martin Kuhn, Alain Maeder, Jérôme Magnin.

Absent: -

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, François Miche, Mario Parpan, Claude Schenker.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor, Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Président élu, M. le vice-Président élu, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

1. Communications du Président

Le Président. Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou au Président et d'éviter toutes prises à partie personnelle.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée, il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

En fonction de l'avancement de nos débats, une pause aura lieu vers 21.00 heures. Je vous rappelle que nos débats sont oraux et que l'usage des écrans pour la diffusion d'images n'est, pour le moment, pas autorisé.

Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et, dans la mesure du possible, de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je profite également de l'instant pour souhaiter un très joyeux anniversaire à notre vice-Syndique, Mme Antoinette de Weck. (Applaudissements).

8. Fusion du Grand Fribourg – Détermination du périmètre provisoire – Prise de position sur demande de la DIAF et décision

Le Président. Je vous rappelle que la lettre de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (ci-après: DIAF) datée du 24 février 2017 demande au Conseil général de lui faire part de sa position quant au périmètre provisoire de fusion qui lui semble le plus opportun et de lui indiquer si notre commune doit être intégrée ou non dans ce périmètre. Nous devons décider ce soir du contenu de notre réponse à la DIAF. Lors de sa séance du 9 mars 2017, le Bureau a décidé que la Commission de fusion émette un préavis en plénum à ce sujet. Ce préavis prend la forme d'un projet de réponse que vous avez reçu en annexe de la convocation (cf. annexe). Ce préavis peut être l'objet de propositions d'amendements qui lui seront opposés. Ces amendements sont à déposer par écrit. A la fin, un vote d'ensemble aura lieu pour valider la réponse finale du Conseil général à la DIAF.

Rapport de la Commission de fusion

Hayoz Jérôme, Président de la Commission de fusion. La Commission de fusion a siégé le mardi 14 mars 2017 en présence de M. T. Steiert, Syndic et de M. C. Giller, Président du Conseil général. Elle a débattu du contenu de la lettre et des questions posées par la DIAF. La Commission de fusion remercie M. le Syndic pour les informations complètes sur l'état des lieux et l'avancée du travail de la fusion. Ensuite, la Commission de fusion a discuté des deux questions soulevées par le courrier de la DIAF. Le résumé de cette discussion vous a été envoyé le 17 mars par courriel. Ce projet de lettre est

aussi le projet de réponse au Conseil d'Etat. Ce projet de réponse a été décidé à l'unanimité des membres de la Commission de fusion. J'aimerais relever le fait que le sujet du périmètre de la fusion a déjà figuré plusieurs fois à l'ordre du jour de la Commission de fusion. Cette dernière a toujours soutenu un large périmètre de fusion, mais elle ne s'est jamais déterminée sur les communes, parce qu'il faut un périmètre qui a du sens et qui fait aboutir une fusion. Pour ces raisons, il est très important d'avoir des partenaires qui veulent fusionner et qui veulent constituer avec d'autres communes ce nouveau centre cantonal. Lorsque l'on parle du centre cantonal, le mot "fort", centre cantonal fort, est souvent mis en évidence. J'aimerais ajouter que ce n'est pas seulement la grandeur qui nous rend plus forts, c'est aussi l'aspect de l'unité qui va avec. Aussi, les communes devront faire leur propre choix et être motivées à travailler ensemble. Cette nouvelle commune naîtra dans un avenir proche seulement si toutes les communes tirent à la même corde et si elles sont d'accord de mettre tous leurs atouts à sa disposition. Après ces remarques introductives, j'aimerais vous présenter le projet de réponse au Conseil d'Etat préparé par la Commission de fusion.

- 1) Est-ce que le Conseil général estime que la Ville de Fribourg devrait figurer dans le périmètre de la fusion du Grand Fribourg?

C'est une question qui n'a pas été longuement débattue car la Commission de fusion a toujours soutenu, à l'unanimité, la fusion. La réponse est clairement "oui".

- 2) Détermination du Conseil général de la Ville de Fribourg par rapport au périmètre provisoire de la fusion du Grand Fribourg:

Assez rapidement et aussi à l'unanimité, la Commission de fusion a décidé d'envoyer un signal d'ouverture envers les autres communes. Voici la proposition que vous avez aussi reçue par courriel avant la séance: le Conseil général ne souhaite pas se déterminer sur un périmètre de fusion, fût-il provisoire. Chaque commune est libre de l'intégrer ou d'en rester en-dehors. Nous nous sommes tout de même permis de dire que le Conseil général soutient le périmètre qui a été proposé par M. le Préfet C.-A. Ridoré. Pour le Conseil général, un esprit d'ouverture envers les autres communes qui aimeraient aussi participer à la fusion du Grand Fribourg a une grande importance.

Warum diese offene Antwort? Es ist weder am Gemeinde- noch am Generalrat zu bestimmen welche Gemeinden im provisorischen Fusionsperimeter figurieren sollen oder nicht. Die Gemeindeautonomie, welche auch wir in diesem Gemeindeparlament entsprechend schätzen und aufrechterhalten wollen, soll in diesem Fall auch für die umliegenden Gemeinden gelten. Derzeit werden auch die Gemeinderäte - und bei den Gemeinden mit Generalrat auch die Generalräte - in einem breiten Perimeter befragt und äussern sich über die Teilnahme an einem Fusionsprozess. Anschliessend an diese Konsultation beschliesst der Staatsrat einen provisorischen Perimeter. Dass der Staatsrat dabei nicht einfach ins Blaue hinaus entscheiden kann, scheint klar zu sein. Der Staatsrat wird die Stellungnahmen der Gemeinden entsprechend berücksichtigen. Dabei handelt es sich auch, nach dem staatsrätlichen Entscheid, um einen provisorischen Perimeter, welcher während des Prozesses noch erweitert - oder wenn eine Gemeinde nicht weiter mitmachen möchte, auch verkleinert werden kann.

Notre décision de ce soir nous paraît, en premier abord, pas vraiment importante parce que la réponse est très ouverte. Nous ne nous déterminerons pas vraiment sur ce périmètre. Mais, symboliquement, l'esprit de la réponse et notre discussion ont une grande importance. Les propos tenus ce soir vont être lus ou entendus par les autres communes et elles vont tirer leurs conclusions. Avec un esprit ouvert, nous pourrions commencer des discussions constructives avec les autres communes. Avec ces remarques, je vous prie de soutenir la position de la Commission de fusion et son projet de lettre.

Steiert Thierry, Syndic. Si le projet de fusion du Grand Fribourg a un point en commun avec le Pont de la Poya, c'est qu'on en parle depuis des décennies, avant de passer à la concrétisation. Le pont de la Poya a finalement été construit et nous pouvons ainsi entamer le chantier du Grand Fribourg.

C'est grâce au projet de loi présenté par le Conseil d'Etat et adopté à l'unanimité moins une voix par le Grand Conseil que nous pouvons aujourd'hui partir sur des bases solides dans ce projet. Le Conseil d'Etat devra maintenant définir le périmètre provisoire du projet de fusion, et c'est pour cela qu'il consulte les communes concernées. Dans les communes qui ont un Conseil général, ce dernier est consulté au même titre que le Conseil communal, et c'est ainsi que vous devez répondre aux deux questions qui vous sont posées, à savoir:

- Estimez-vous que votre commune doit être intégrée ou non dans le périmètre à ce stade de la procédure?
- Quelle est votre position quant au périmètre provisoire qui vous semble le plus opportun?

Si la première question ne devrait pas faire l'objet de longues discussions, la deuxième pourrait cependant ouvrir des débats intenses. En effet, entre un minimum qui consisterait par exemple à n'intégrer que les quatre communes qui ont pris l'initiative de lancer le processus, et un maximum qui s'étendrait au-delà des limites du district, on peut tout imaginer et tout argumenter, de manière tout à fait pertinente. Cela dit, est-ce vraiment à nous de dire si la commune X ou Y doit être intégrée dans ce périmètre provisoire? Nous pensons que non. En débattre publiquement ce soir pourrait heurter les sensibilités des communes concernées. Le Conseil communal est d'avis qu'il appartient avant tout à chaque commune potentiellement intéressée de dire librement si elle veut participer ou non à ce processus. C'est dans ce sens que le Conseil communal adressera au Conseil d'Etat, respectivement à la DIAF, sa réponse à la question du périmètre, en précisant que le plan de fusion présenté en 2013 par le Préfet de la Sarine constitue un élément de réflexion pertinent.

Es ist in diesem frühen Stadium des Verfahrens nicht angebracht, Einzelfragen wie z.B. die Anzahl der Gemeinderäte oder den Steuersatz der künftigen Gemeinde zu diskutieren. Diese Fragen werden in der konstituierenden Versammlung thematisiert werden. Ein Aspekt ist aber in unseren Augen von übergeordneter Bedeutung und muss schon heute hervorgehoben werden, nämlich dass die künftige Gemeinde eine zweisprachige Identität hat. Die Zweisprachigkeit ist ein wesentliches Element unserer Stadt und unserer Agglomeration, sie stellt zusammen mit der geographischen Lage im Zentrum der Schweiz einen Trumpf dar und darf durch ein Fusionsprojekt nicht geschwächt werden.

Le projet de fusion du Grand Fribourg est probablement l'objet le plus important de cette législature. Le signal donné par le Grand Conseil est très clair: on doit réaliser cette fusion si on veut que Fribourg – ville et canton confondus – puisse occuper une position forte sur le plan national.

Ainsi, le Conseil communal vous recommande de suivre la proposition de la Commission de fusion pour la réponse au Conseil d'Etat.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Le groupe UDC a porté la Commission de fusion sur les faits baptismaux, c'est dire s'il s'est toujours engagé en faveur de ce processus. Nous insistons cependant sur le fait que nous nous trouvons actuellement dans une phase préparatoire, qui doit laisser les portes ouvertes aussi bien à ceux qui veulent participer au processus de fusion qu'à ceux qui préféreraient en ressortir. Ce serait donc, de la part du Conseil général de la Ville de Fribourg, faire preuve d'une

condescendance malvenue s'il décidait si telle ou telle commune pouvait faire partie ou non du périmètre provisoire de fusion. Ce processus est d'ores et déjà en marche. Certaines communes vont rejoindre le mouvement, d'autres vont éventuellement le quitter et c'est tout ce processus de négociation et de recherche de compromis qui aboutira à une décision finale. Le groupe UDC soutient donc le Conseil communal dans sa décision d'intégration au périmètre de fusion à ce stade de la procédure.

Le groupe UDC a également pris connaissance avec l'attention voulue, de la réponse de la Commission de fusion à la demande de détermination de la DIAF. Il approuve ce texte à l'unanimité et saisit l'occasion pour remercier les membres de la Commission de fusion de leur engagement.

Rapport du groupe des Verts

Bourgarel Gilles (Verts). Je vais répondre directement aux questions qui nous sont posées. Si notre groupe accepte que Fribourg fasse partie du périmètre provisoire, c'est évidemment oui. Concernant le périmètre de la fusion, nous partageons et l'avis du Conseil communal et l'avis de la Commission, en n'ayant bien conscience que la Ville de Fribourg ne peut qu'émettre des vœux pieux quant à la participation de telle ou telle commune et que le choix est libre. Par contre, ce que nous souhaitons, c'est que ce périmètre provisoire et l'assemblée constitutive qui en découlera, soit les plus larges possibles. Chaque commune aura la possibilité de se retirer en cours de processus, ou à la fin du processus, mais au moins en toute connaissance de cause. Pour résumer, je voudrais dire que les premiers signes ont été donnés par notre Conseil en 2011 avec la création de la Commission permanente de fusion. Aussi, j'espère qu'elle est permanente et pas éternelle! Pour tout résumer, je dirais "ouf, ça bouge".

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la position de la Commission de fusion et de celle du Conseil communal au sujet de la demande de la DIAF. La fusion est un thème majeur de cette législature. Après l'entrée en vigueur de la modification de la loi cantonale sur l'encouragement aux fusions de communes et avec la signature de la demande formelle de fusion par les autorités de Corminboeuf, Givisiez, Marly et Fribourg, c'est maintenant à notre tour de faire avancer la fusion en confirmant au Conseil d'Etat notre volonté de faire partie du Grand Fribourg. La fusion fait partie aussi des priorités du PLR. Le groupe se réjouit de l'avancée de ce dossier. C'est pourquoi nous nous rallions au projet de réponse. Oui, nous souhaitons être intégrés dans ce périmètre. Quant à la question du périmètre, nous estimons que ce n'est pas à nous de nous exprimer à ce sujet. Oui, le périmètre défini par le Préfet est une bonne base de réflexion, mais les communes doivent aussi pouvoir se sentir libre d'y adhérer ou non.

Une commune de 70'000 habitants pour entrer dans le top 10 des plus grandes villes de Suisse, quel beau projet! N'oublions pas l'importance de sa réalisation et mettons tout en œuvre pour y arriver.

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste soutient la proposition de la Commission de fusion et remercie les personnes ayant contribué à ce que le processus de fusion soit enfin lancé, dont notamment le Syndic de notre capitale.

Néanmoins, notre groupe souhaite exprimer quelques nuances et précisions en ce qui concerne la procédure et les contenus qui devraient amener à la fusion dite du Grand Fribourg. Une procédure qui est, il faut le constater, définie par une loi votée par le Grand Conseil. On peut être d'un avis

partagé concernant le succès d'un vote populaire dans les communes concernées, vu que l'échelle d'une commune de Fribourg future n'est pas définie par elle-même mais par le Conseil d'Etat. On peut se poser la question si des fusions bilatérales entre la capitale et certaines communes n'auraient pas plus de chances d'aboutir lors d'un vote populaire.

Cela étant, ce qui nous préoccupe beaucoup plus, ce sont les discours politiques vidés de tout sens et ne cessant de clamer, sans véritable argument à l'appui, que la fusion du Grand Fribourg serait indispensable pour un centre cantonal fort dans un canton fort.

Le groupe socialiste est un petit peu plus pragmatique et plus critique. La Ville est un projet social, mais aussi économique, écologique, culturel, etc., un projet de tous les jours et nous souhaitons qu'il reste à l'avenir un projet urbain et non pas un collage d'idées entre ville et campagne à peine défini. Nous estimons que l'assemblée constitutive ne doit en aucun cas se borner à élaborer une convention de fusion uniquement axée sur les questions des finances et des futures institutions de la nouvelle commune.

Le groupe socialiste appelle tous les groupes et partis à lancer un débat sérieux et profond sur la politique de la Ville de Fribourg à la suite de la fusion. Nous demandons des objectifs clairement fixés, déjà au stade de la convention de fusion, sur le service public, la politique sociale et culturelle, l'aménagement du territoire et l'aménagement des espaces publics, l'écologie et la mobilité, le bilinguisme et la cohésion sociale de cette future commune. Notre groupe va s'engager afin de maintenir, voire développer, les acquis et les prestations dans les différents domaines qui sont souvent soutenus par une large majorité en ville. Pour nous, par ailleurs, la fusion n'est pas un moyen gratuit pour reconquérir une majorité, comme l'espère peut-être certains partis. Nous ne souhaitons en aucun cas revenir vingt ou trente ans en arrière sur la politique communale à Fribourg ni sur l'attitude passéiste de certaines communes, comme celle que l'on surnomme "Avry-sur-Versailles", qui essaye de saboter même les standards minimaux, comme celui du stationnement.

Je peux vous confirmer, en tant que délégué de l'agglomération, qu'il y aura des avis et des intérêts très divergents entre la ville et d'autres communes en ce qui concerne les priorités. Aujourd'hui, il est déjà difficile de trouver des accords, par exemple pour la modération du trafic dans les quartiers de la Basse-Ville. La tâche ne sera pas plus aisée dans le futur.

Le résultat des discussions de l'assemblée constitutive, s'il est voté un jour, doit expliquer clairement aux citoyennes et citoyens les objectifs politiques de cette nouvelle Ville de Fribourg.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Die CVP/glp-Fraktion begrüsst die Antwort unserer Fusionskommission und das dezidierte Engagement des Gemeinderats für eine Fusion der Gemeinden unserer Freiburger Hauptstadregion. Wie die CVP der Stadt Freiburg und unsere Grossräte des Saanebezirks, sind wir entschieden der Ansicht, dass das Kantonszentrum mit einer grösstmöglichen Fusion gestärkt werden soll.

Freiburg gehört heute, trotz seiner Ausstrahlung und seiner privilegierten Lage an der westschweizerischen Sprachgrenze, nicht zu den zwölf grössten Städten des Landes. Das muss sich so schnell wie möglich ändern. Freiburg muss auf der Strecke Genf-Lausanne-Bern-Zürich-St. Gallen auf der Landkarte erscheinen – stärker als heute.

Seule une fusion du Grand Fribourg permettra le renforcement du centre urbain de notre canton et son positionnement primordial sur l'axe est-ouest de notre pays.

Le groupe DC/vl soutient toutes les démarches entreprises à cette fin, et s'engagera avec force et conviction dans l'assemblée constitutive, d'entente avec nos partenaires issus des communes voisines. Vivat, Crescat, floreat Fribourg-Freiburg.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Pfister Vincent (CG-PCS). Les différents groupes CG-PCS des conseils généraux des communes du Grand Fribourg, se sont toujours montrés favorables et proactifs en faveur d'une fusion. Nous nous réjouissons de voir les différents obstacles à cette fusion se lever gentillemeent et nous remercions aussi le Conseil d'Etat et la DIAF de nous permettre de nous positionner sur ce point, nous, Conseil général, représentant des habitants de cette ville.

Même si ce sujet semble faire l'unanimité au sein de ce Conseil, nous ne sommes, par contre, pas partisans d'un mariage forcé, imposé par le Conseil d'Etat, mais bien d'une alliance entre des communes volontaires qui souhaitent non seulement créer un centre commercial - pardon un centre cantonal – fort, mais aussi de faire en sorte que Fribourg grandisse et devienne enfin une grande ville multiculturelle, multisociale, ouverte sur les autres et se réunir pour offrir la meilleure qualité de vie possible à tous les habitants de cette ville.

Nous soutenons entièrement le projet de réponse à la DIAF, telle que proposée par la Commission de fusion, et vous invitons à en faire de même.

Casazza Raphaël (PLR). Tout d'abord, je tiens à préciser que je m'exprime ici à titre personnel. Je salue et je soutiens fermement le lancement et le processus de fusion du Grand Fribourg initié par le Conseil communal de notre ville et les Conseillers communaux des communes de Corminboeuf, Givisiez et Marly en janvier dernier.

Maintenant, le Rubicon a été franchi - l'expression ne vient pas de moi, M. P. Wicht, mais de François Mauron dans La Liberté du mois de janvier-. Pour ma part, je parlerais plutôt d'un marathon dont vous venez de donner le coup d'envoi Mmes et MM. les Conseillers communaux, mais nous n'avons couru qu'un kilomètre!

Par conséquent, après l'euphorie du départ, il faudra se mettre au travail et rester concentré pour ce qui est sans doute – cela a été dit il me semble par M. le Syndic - le projet le plus important de la législature, si ce n'est de la décennie à venir.

En tant que Conseiller général, je salue la possibilité de pouvoir m'exprimer ce soir sur ce projet de fusion et je demande à ce que le Conseil général continue d'être étroitement associé à ce processus.

A l'instar du Conseil général de Villars-sur-Glâne, qui a voté tout récemment à deux reprises en faveur de la fusion (à savoir à plus de 90% dans une résolution le 9 février dernier et à l'unanimité lors de la dernière séance du Conseil général du 9 mars dernier), il est important, pour ne pas dire fondamental, que nous puissions nous prononcer et décider sur ce sujet.

Chers collègues, je suis convaincu que l'immense majorité d'entre nous est favorable à cette fusion. Je suis sûr que vous avez certainement déjà discuté avec des habitants des communes voisines dont certains étaient sceptiques. Vous aurez probablement évoqué la mise en commun de nos administrations ou de nos services tels que les pompiers, l'édilité, les affaires culturelles, vous aurez évoqué les avantages d'avoir des sacs poubelles de la même couleur, ou bien un congé paternité de dix jours, etc. Rapidement, la question du taux d'impôt arrivait dans le débat et plombait l'ambiance -

si je puis dire-. On pouvait même vous répondre qu'après tout, ça ne marche pas si mal, il y a déjà des collaborations intercommunales, pourquoi faudrait-il changer quelque chose?

Ensuite, lorsque je vois certaines décisions prises récemment par le Conseil communal, je me demande s'il ne cherche pas à scier la branche sur laquelle il est assis. En effet, comment se fait-il qu'on puisse décréter unilatéralement, moins de deux semaines après le lancement du processus de fusion, la fermeture d'un P+R sans proposer de solution alternative et sans se concerter avec les communes voisines avec lesquelles nous voulons fusionner? Certes, il y a des problèmes de circulation qu'il faudra régler, mais il faut proposer des solutions et ne pas mettre les gens devant le fait accompli! Ce n'est pas en se réfugiant derrière les compétences et les statuts de l'Agglo que nous arriverons à convaincre nos voisins de fusionner avec nous!

Non, Mmes et MM. les Conseillers communaux, je vous mets en garde et je vous préviens: avec de l'arrogance et de la suffisance, la fusion ira droit dans le mur! Je vous demande, qu'à l'avenir, chaque objet lié de près ou de loin avec la fusion, soit abordé dans une optique ou un réflexe de fusion comme cela se fait à Givisiez, par exemple. Mmes et MM., je me pose les questions suivantes:

- Avons-nous vraiment envie de cette fusion?
- Sommes-nous vraiment prêts à passer de la parole aux actes et à mouiller notre chemise, à aller vers les autres, à faire des compromis?

Si c'est le cas, je suis intimement convaincu qu'il faut un grand projet, ambitieux, un peu fou peut-être, qui puisse faire rêver les habitantes et les habitants et qui puisse les fédérer autour du Grand Fribourg. Cela pourrait être une grande piscine olympique couverte, ou bien un nouveau mode de transport urbain du 21^{ème} siècle. Je veux, bien entendu, parler d'un métrocâble qui relierait du nord au sud les futurs quartiers de la nouvelle commune fraîchement fusionnée.

Je suis tombé vraiment par hasard - vous me croirez ou pas - sur ce flyer de la DIAF de 2015 (ndr: l'intervenant fait circuler ce flyer) pour illustrer le démarrage des discussions sur le Grand Fribourg 2030. Pour l'anecdote, j'ai préparé quatre slides de présentation. Malheureusement, le Bureau a décidé tout à l'heure que je ne pouvais pas les présenter. J'ai renoncé à demander une motion d'ordre. Aussi, je vous montre une ou deux cartes maintenant. Sur le flyer de la DIAF de 2015, les concepteurs de ce flyer voulaient susciter le débat, donner envie, faire rêver. Vous pouvez voir un grand toboggan qui descend de Pérolles jusqu'à la Motta, un téléphérique qui traverse la ville et même un tram qui remonte la rue de Lausanne.

A présent, j'aimerais vous montrer la proposition de tracé de la diagonale du métrocâble du Grand Fribourg qui pourrait relier ...

Le Président. M. R. Casazza, je vous rappelle que le sujet est la détermination du périmètre provisoire de fusion.

Casazza Raphaël (PLR). J'arrive à mon complément ... qui pourrait relier Corminboeuf au Marly Innovation Center (MIC) en passant par Givisiez, Jumbo, le P+R de la sortie de l'autoroute A12 Fribourg-Sud, le HFR, la Gare CFF, blueFACTORY, les Daillettes, le CO de Marly et le MIC. A cet endroit, on pourrait également prévoir un parking P+R qui remplacerait celui de Corbaroche, puisque la nouvelle route Marly-Matran présentée par la DAEC la semaine dernière - une solution du 20^{ème} siècle soi-dit en passant - devrait passer à proximité. Ces éléments que je vous montre seront bientôt disponibles sur le site Internet www.raphaelcasazza.ch.

Par conséquent, dans un esprit de cohérence - il y a eu beaucoup de mots tout à l'heure -, je vous propose un complément à la réponse de la question numéro 1:

- Est-ce que le Conseil général estime que la Ville de Fribourg devrait figurer dans le périmètre de la fusion du Grand Fribourg?

Réponse: Oui. Le Conseil communal a demandé le lancement du processus de fusion avec les communes de Corminboeuf, Marly et Givisiez. Le Conseil général a toujours soutenu et soutient encore toutes les démarches pour une fusion d'un Grand Fribourg.

Voici mon complément: En particulier, le Conseil général soutient et s'engage pour le lancement d'un ambitieux projet commun tel que, par exemple, une liaison par métrocâble reliant les futurs quartiers de la nouvelle commune fusionnée du nord au sud ou une grande piscine couverte, dans le but de fédérer les communes qui s'associeront à ce processus.

Meine Damen und Herren, bei der nächsten Generalratssitzung wird die Konsultation vorbei sein. Diese "Message" richtet sich natürlich an den Staatsrat, aber auch an den Gemeinderat, an die Partnergemeinden und an die Bevölkerung.

Nous avons l'occasion de montrer, ici et maintenant, concrètement, notre volonté d'aller de l'avant. J'ai entendu tout à l'heure plusieurs mots comme "tirer à la même corde", "esprit d'ouverture", "qui n'a pas vraiment d'arguments", "on cherche des arguments pour se fédérer". Nous pouvons démontrer notre volonté d'aller de l'avant dans un esprit constructif. Il ne s'agit pas d'imposer nos vues, mais de donner des impulsions et de montrer que nous voulons aller vers nos partenaires pour construire quelque chose ensemble pour les prochaines décennies. Nous ne savons pas quand sera la prochaine fois que nous aurons nous l'occasion de discuter et même de décider de ce processus ici. Les habitantes et les habitants nous regardent, ou nous regarderont demain, et pourront voir s'ils peuvent compter sur nous. Ils pourront consulter le procès-verbal de cette séance et les propositions qui ont été faites.

En conclusion, Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, comme l'a si bien dit Mme L.-M. Graden hier soir, nous n'avons pas des "masses de compétences" en tant que Conseillers généraux, alors saisissons maintenant cette opportunité en décidant du contenu de cette lettre et en transmettant un message symbolique, puissant, positif et inspirant à nos partenaires. Je vous invite à voter le complément à cette réponse et vous remercie de votre soutien.

Le Président. Merci M. R. Casazza pour cette intervention de onze minutes. Vous avez de la chance que nous ayons décidé de ne pas limiter le temps de parole.

Pfister Vincent (CG-PCS). Je souhaite répondre à M. R. Casazza. Je vous promets de ne pas parler durant onze minutes. Je vois qu'il m'a pris à la lettre quand je parlais malencontreusement tout à l'heure de créer un centre "commercial" fort dans le Grand Fribourg en proposant des détails et des petites choses – je suis désolé pour vos projets - mais cela reste des détails de la fusion. Nous ne discutons pas de cela, nous parlons d'un concept global, d'un projet global pour tout le monde et non de petites cuisines. Oui, les projets viendront, mais ce n'est pas le rôle du Conseil général de se prononcer ici. C'est plus de l'ordre du marketing et ce n'est pas la question de ce soir.

Le Président. Merci M. V. Pfister pour ces précisions.

Rugo Claudio (--). De fait, comme le pont de la Poya, le moteur de ce projet est d'abord financier. C'est l'Etat fédéral qui arrose si l'on fait une fusion! Or, nous ne sommes pas les moteurs de cette fusion. Pour ma part, je rejoins M. R. Casazza, mais plutôt en préconisant de tout petits projets. Il faudrait que de tout petits projets s'amplifient pour que la fusion vienne d'elle-même, et pas

l'inverse. Elle ne doit pas venir d'en-haut par une fusion administrative, mais d'en bas. Les projets, qui restent d'habitude circonscrits à la ville, devraient déjà avoir commencé à prendre des ramifications. J'ai deux exemples. Au niveau de la communication, il faudrait inviter au débat. La Ville doit être le moteur, elle ne doit pas être attentiste. Ce n'est pas Mme la Conseillère d'Etat, Mme Garnier, qui doit être le moteur, c'est la Ville, vu que c'est le centre fort. C'est la Ville qui doit donner un esprit initiateur à cette fusion. Par exemple, déjà une réunion avec les politiciens pour des discussions, pour écouter aussi les autres, etc., et pas faire ceci en conclave, entre chaque Syndic, pour qu'à la fin la population vote "non" parce qu'elle n'est pas intégrée. Il faudrait écouter la population, les politiciens, etc. Il faut aussi simplement mettre en avant nos atouts, par exemple, les activités culturelles. Elles existent à Fribourg, mais pas à Marly, ou très peu. Je crois qu'elles existent à Villars-sur-Glâne, mais moins à Givisiez. Il s'agit déjà d'une première ramification que je propose, mais il y en a mille autres et je laisse à chacun le soin d'en proposer, de manière à ce que cette fusion se fasse par "en bas" et non pas par "en haut".

Le Président. Merci M. C. Rugo de ne pas avoir détaillé les mille ramifications.

Bourgarel Gilles (Verts). Puisqu'une proposition d'amendement à notre réponse est faite, je pense qu'il convient d'y répondre. Je constate, malheureusement, que plusieurs membres de cette assemblée, qui ne sont d'ailleurs pas forcément toujours bien actifs ou actives dans la Commission de fusion, confondent les choses et ne répondent pas aux questions qui sont posées. On se place déjà dans la peau d'un délégué de l'assemblée constitutive, voire du futur exécutif. Mais enfin! On vous a posé deux questions. Il fallait les lire! Nous sommes là pour y répondre, on ne nous demande pas de faire le reste. Restez au stade où nous en sommes! Vous aurez encore tout le temps d'annoncer vos vœux pieux, pour autant que vous soyez élus dans l'assemblée constitutive.

Hayoz Jérôme, Président de la Commission de fusion. Je remercie les groupes pour leurs rapports et le soutien unanime à notre projet de réponse, même si quelques personnes sont déjà entrées dans les négociations sur la convention et les projets qui sont annoncés lors de ce processus. Les deux questions qui ont été posées étaient claires. Notre proposition y répond. Je ne vais pas détailler tout ce qui a été dit, mais je pense que même si le sujet est important - comme M. R. Casazza l'a aussi souligné - les détails seront discutés au cours du processus.

La Commission de fusion n'a pas discuté de l'amendement, mais je crois qu'elle y est opposée. A mon avis, il n'est pas sérieux de venir aujourd'hui avec des projets définis. Il y a deux projets: le métrocâble et la grande piscine couverte. Deux projets qui sont importants pour la région et certainement pour le Grand Fribourg, mais je ne pense pas qu'il faut inclure maintenant, dans la réponse au Conseil d'Etat, des projets concrets. Ceci sera à l'assemblée constitutive de travailler cette convention. Ensuite, le Conseil communal ou le Conseil général futur se prononcera sur ces sujets. Je ne trouverais pas très sérieux d'inclure ceci dans la réponse, car mon nom figurera dans le document. Beaucoup de projets seront à étudier à ce moment-là. Je ne souhaite pas me prononcer sur deux projets parce qu'il y en a encore beaucoup d'autres d'importance et d'envergure régionale. Je vous demande de refuser l'amendement de M. R. Casazza.

Le Président. Merci M. J. Hayoz. Je vous rappelle que je devrai également signer la réponse à la DIAF.

Steiert Thierry, Syndic. Je souhaite très brièvement remercier tous les intervenants qui ont suivi la proposition de la Commission de fusion. Effectivement, il est tout à fait légitime que nous discutons ce soir dans les grandes lignes de ce que nous attendons de ce projet de fusion. Il est également légitime d'exprimer le souhait, comme certains l'ont fait, de ne pas simplement faire une fusion pour faire une fusion, sans qu'il n'y ait de contenu. Il est compréhensible qu'on attende de ce projet de fusion qu'il ait un contenu ambitieux. Mais, comme l'ont dit la plupart des intervenants, notamment

M. V. Pfister, ce n'est pas l'endroit pour commencer de discuter du contenu, et surtout pas des détails de la convention de fusion. Ce sera justement à l'assemblée constitutive de le faire. M. G. Bourgarel vient aussi de recontextualiser le débat de ce soir. Le débat se limite, comme au Conseil communal, à répondre aux deux questions qui nous sont posées par le Conseil d'Etat. Nous posons aujourd'hui une deuxième pierre, la première pierre à l'édifice était le lancement que nous avons fait avec les trois autres communes qui ont bien voulu nous accompagner. La deuxième petite pierre à cet immense édifice est posée aujourd'hui, mais les pierres les plus importantes, les plus lourdes et les plus complexes vont être posées beaucoup plus tard. Ce n'est certainement pas aujourd'hui qu'il faut en débattre.

Je souhaite juste répondre de manière sectorielle à M. R. Casazza, sans entrer en matière sur tout ce qu'il a dit, en ce qui concerne la fermeture du P + R. Nous l'invitons à poser une question s'il estime que cette fermeture a été faite sans se concerter avec la commune voisine, ce que nous contestons bien sûr avec véhémence. Nous l'invitons à poser une question en bonne et due forme à l'issue de cette séance.

Le Président. Nous sommes donc saisis d'une proposition d'amendement. M. R. Casazza, je vous demande formellement si vous maintenez votre amendement.

Casazza Raphaël (PLR). Oui, je le maintiens.

Le Président. Le vote se déroulera en deux phases. La première consistera à choisir le projet de réponse (celui présenté par la Commission de fusion ou celui amendé). Ensuite, nous allons procéder à un vote d'ensemble pour savoir si nous acceptons globalement la lettre.

Vote 1

Opposé à l'amendement de M. Raphaël Casazza de compléter la réponse à la DIAF, le projet de réponse de la Commission de fusion l'emporte par 63 voix contre 1 2 abstentions.

Ont voté en faveur du projet de réponse de la Commission de fusion (contre l'amendement de M. R. Casazza): 63 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté contre le projet de réponse de la Commission de fusion (pour l'amendement de M. R. Casazza): 1 Casazza Raphaël (PLR)

Se sont abstenus: 2 Métrailler Jean-Jacques (--), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR)

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

Vote d'ensemble

C'est par 64 voix contre 0 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le projet de réponse préparé par la Commission de fusion (cf. annexe).

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles

(DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Muriith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--)

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 174 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) et de 38 cosignataires lui demandant une étude relative à l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école pour le cercle scolaire du Jura, notamment aux passages pour piétons sur l'avenue du Général-Guisan

Cf. annexe

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Ce postulat a été déposé le 2 novembre 2015, nous sommes maintenant en mars 2017. Beaucoup d'éléments se sont construits, vous avez lu l'actualité, et je vous donnerai une réponse un peu résumée. Je me permettrai également de mettre au présent ce qui était au futur dans le texte de la réponse de ce postulat.

Bien entendu, ce postulat est à mettre dans le contexte des mesures d'accompagnement: Poya et plan directeur partiel des transports (ci-après: PDpT). Le Service de la mobilité a proposé au Conseil communal, à la fin 2015, toute une série de mesures complémentaires qui permettraient de tendre à un respect de l'objectif de base du PDpT. Ces mesures ont été mises à l'enquête par le Conseil communal le 18 décembre 2015. Parmi ces mesures figurait l'aménagement d'un plateau surélevé avec la mise en place de feux au niveau de la traversée piétonne comprise entre les arrêts TPF Guisan. Cette mesure avait notamment pour but de réduire la charge de trafic sur cet axe, de sécuriser la traversée des piétons et des nombreux enfants qui franchissent quotidiennement cette route pour rejoindre tant l'école du Jura que l'actuelle DOSF, et d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux transports publics. En dehors du contexte de ce PDpT, la réalisation de cette mesure permet d'améliorer sensiblement la sécurité effective des piétons et de supprimer les patrouilleurs scolaires au niveau de cette traversée, selon décision notamment de la Police cantonale, vous vous en rappelez tous. Ce secteur, comme je l'ai dit, s'est développé avec la construction du nouveau Cycle d'orientation de langue allemande. Il accueille depuis lors des piétons supplémentaires, dont de nombreux enfants et des jeunes.

L'aménagement de ce passage surélevé, doté d'une longueur de 60 mètres d'arrêts sur chaussée, de quais élargis afin de les rendre conformes à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 (LHand, RS 151.3), ainsi que la mise en place d'une régulation lumineuse, soit des feux avec priorisation des bus au niveau de la traversée piétonne située entre les arrêts Guisan, sont désormais concrétisés. Ils ont été finalisés durant l'été 2016.

Python Jean-Frédéric (DC/vl). Je vous remercie pour cette réponse et les travaux effectués. Au nom de tous les parents et de tous les habitants du quartier, je vous remercie d'avoir réalisé ces mesures de sécurité efficaces.

Le postulat n° 174 est ainsi liquidé.

10. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 27 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg)

Perritaz Pierre-Alain (PS). Cette place n'est actuellement pas aménagée. Elle est recouverte de gravier et de mauvaises herbes, ainsi que de blocs en béton pour éviter le parcage sauvage. Elle n'est que peu utilisée. Je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager cette place et suggère de l'ombrager naturellement (arbres) et de l'équiper avec des pistes de pétanques, des tables, des bancs, une haie végétale qui séparerait la route du Jura de la place, et une ouverture vers l'étang. Cela permettrait de replanter des arbres en ville. Les carrousels pourraient se tenir ailleurs en ville. Je demande aussi au Conseil communal de bien vouloir tenir compte des gens du voyage qui, parfois, utilisent cette place. Merci de bien vouloir soutenir la transmission de ce postulat.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rugo Claudio (--). C'est ma seule intervention sur les postulats, à ce que je sache, aussi je serai bref. J'ai soutenu ce postulat pour étude. Cependant, je n'avais pas prêté garde à sa dernière phrase: les carrousels pourraient se tenir ailleurs en ville. Cette phrase change la perspective de ce projet d'étude. J'y ai passé toute ma jeunesse et la venue des carrousels est un moment très attendu des enfants du quartier. L'animation des quartiers est très peu soutenue par la Ville. Il est important que les décisions de ce Conseil ne viennent pas casser les dynamiques coutumières de nos quartiers. Après consultation, il serait opportun de répondre aux besoins des vanniers par des améliorations spécifiques (point d'accès à l'eau, électricité). J'ai pris l'exemple des vanniers, mais la même réflexion devrait se faire avec les gens du cirque, ainsi qu'avec l'ensemble des utilisateurs qui animent ladite place graveleuse. Je demande aux auteurs de nuancer ce postulat. Quelques arbres, une haie végétale, oui, mais les activités humaines de divertissements doivent absolument être maintenues et soutenues par notre Conseil général. Afin d'anticiper, merci d'envoyer par voie numérique vos postulats ou propositions car, durant les séances, lire les dix documents et participer aux débats démocratiques m'est difficile. C'est la première fois que je dois reconnaître publiquement ma propre erreur. Je la corrige et voterai donc blanc pour cet objet.

Le Président. Merci M. C. Rugo. A ce que je sache, les postulats sont transmis à tous les Conseillers généraux.

Fessler Raphaël (DC/vl). Permettez-moi de citer brièvement le postulat que j'ai déposé à fin 2015. Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs. Il faut faire une distinction entre "nature" et "paysage": dans le cas de l'étang du Jura, il s'agit d'un paysage, donc de nature déjà façonnée par l'intervention humaine. Cet espace

qualifiée de "zone verte" mérite un aménagement coordonné et concerté. L'étang alimenté autrefois en surface par le ruisseau de Chandolan est quasiment à l'abandon; ce joyau de notre cité mérite une réflexion globale. Il faut éviter l'interventionnisme paysagiste proposant des aménagements et installations tirés directement d'un catalogue. Une large réflexion doit être menée avec des architectes-paysagistes, ayant pour mandat l'établissement d'un plan directeur englobant la notion de mobilité douce. Le périmètre et les éléments à prendre en compte pourraient être les suivants:

- l'étang
- ses abords
- la zone du minigolf
- la place de jeux
- le talus "piste" de bob et luge
- la place des manèges et du cirque
- l'accès à l'espace pour les habitants du secteur de Bonlieu par une passerelle enjambant la route du Jura dangereuse pour les piétons
- etc.

Je me pose donc la question du doublon, puisque ce que j'appelle "la place des manèges et du cirque" est sensiblement la même chose que "la place située à la route du Jura entre le bâtiment 30-32 et l'étang du Jura", donc du postulat de notre chère collègue et Président élu M. P.-A. Perritaz.

Miche François (PS). Je me souviens vaguement du texte de M. R. Fessler. Mais, me semble-t-il, il était énoncé d'une manière très générale, tandis que dans le cas du papier qui est présenté par notre nouveau Président élu, il s'agit surtout de s'occuper de la place qui héberge de temps à autres des Yéniches et des Manouches.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je comprends que l'on puisse croire qu'il s'agit d'un doublon, mais il en n'est rien. Si vous lisez correctement les deux postulats, il est vrai qu'ils sont proches, mais ce n'est pas un doublon. Cependant, M. R. Fessler, je pense que nous sommes absolument d'accord sur le fait que cet endroit a vraiment besoin que l'on s'occupe de lui. C'est pourquoi je vous demande de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 0 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz et de 27 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 11 Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Rugo Claudio (--), Schenker Claude (DC-vl), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Stevan Nicolas (PS), Bourrier Hervé(PS)

- n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de 46 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). L'art. 9 al. 3 de la Constitution Cantonale désigne l'Etat et les communes comme entités publiques responsables de prendre "des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les handicapés, de favoriser leur autonomie et leur intégration économique et sociale."

Das vorliegende Postulat hat zum Ziel, dass der Gemeinderat diesen Verfassungsauftrag wahrnimmt und ein Umsetzungskonzept erarbeitet, welches konkrete Massnahmen zugunsten der Förderung der Gleichstellung von Personen mit Behinderungen im Sinne des Behindertengleichstellungsgesetzes aufzeigt. Denkbar sind beispielsweise die Anstellungspolitik, die Barrierefreiheit, die Parkplatzpolitik oder beispielsweise die Anpassung des Internetportals, damit dieses auch für Menschen mit Sehbehinderungen zugänglich ist.

Ce concept permettra à la Commune de Fribourg de répondre de manière proactive à une obligation de la loi et de la constitution. De plus, le concept favorise la coordination avec la stratégie politique de l'administration cantonale relative à l'égalité des personnes avec un handicap. Il est évident que l'intégration des personnes avec un handicap comporte des exigences particulières. Néanmoins, une intégration réussie sera un atout pour toute la société. Je vous prie de soutenir ce postulat et de voter sa transmission. Enfin, il me tient à cœur de vous remercier du grand soutien que vous avez témoigné avec vos nombreuses signatures.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden et de 46 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

- n° 26 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal, par le truchement de ses délégués au Conseil d'administration des TPF SA, d'étudier le montage d'une ligne de contact pour les trolleybus entre la rue du Pont-Muré et le pont de Zaehringen, via la rue des Chanoines

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le Conseil de l'agglomération, en acceptant le PA3, a décidé d'ajouter un amendement dans la stratégie de mobilité concernant la répartition des tâches qui incombe à l'agglomération. Cet amendement nous dit ceci "Commande les prestations aux entreprises de TP exploitant les lignes de bus urbaines en privilégiant la propulsion non fossile". Le 12 décembre dernier, lorsque nous avons parlé des investissements 2017 de la Commune, au point 430.501.11 le Conseiller général M. J. Hayoz a posé plusieurs questions à ce sujet au Conseil communal, qui lui a répondu de façon très complète. Je suis convaincu que le Conseil communal est attentif à cette problématique. C'est pourquoi, avec toutes ces considérations, je retire ce postulat.

Le postulat n° 26 est ainsi rayé du rôle.

- n° 30 de Mmes et MM. Marine Jordan (PS), Tina Odermatt (PS), Simon Zurich (PS) et Marc Vonlanthen (PS), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un budget destiné à des projets participatifs

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Marine (PS). Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un projet de budget participatif. Le Conseil communal est invité à réfléchir, notamment à la définition d'un montant à allouer dans le cadre du budget à destination de projets participatifs. La Ville de Fribourg a l'ambition d'une politique forte de développement durable, ceci dans le souci d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Le budget participatif est un outil qui s'inscrit pleinement dans cette ambition en conférant aux habitants un outil institutionnel leur permettant d'agir directement sur le développement de leurs conditions de vie. Le budget participatif est, par conséquent, un processus de démocratie participative et directe dans lequel des habitants peuvent affecter une partie du budget de leur commune généralement à des projets d'investissements. Pour exemple, la Ville de Paris expérimente, depuis 2014, avec succès, le principe du budget participatif pour des projets citoyens d'investissements avec pour objectif de favoriser l'émergence de projets dans les quartiers populaires et d'accroître la participation des jeunes. Les Parisiennes et les Parisiens, sans conditions d'âge ni de nationalité, peuvent voter chaque année des projets d'envergure parisienne proposés par les habitants. Les budgets participatifs sont orientés par quatre principes de base: réorienter les ressources publiques en direction des habitants qui en ont le plus besoin, créer de nouvelles relations entre municipalité et citoyens (c'est-à-dire une autre manière de gouverner), reconstruire le lien social et l'intérêt général, encourager la démocratie directe et ainsi mobiliser le sens de la citoyenneté. Ils sont élaborés selon un dispositif bien structuré avec ses instances. Ses règles de fonctionnement et ses principes, notamment la part du budget communal allouée au budget participatif, sont décidés par les responsables municipaux. Il revient donc au Conseil communal de définir les modalités de participation. Les évaluations des projets participatifs en cours dans les pays européens soulignent notamment comme effet bénéfique la modernisation de l'action publique ainsi que la résolution de la défiance envers les partis politiques, l'amélioration de la connaissance budgétaire dans une perspective d'éducation à la citoyenneté et l'amélioration de la cohésion sociale.

Odermatt Tina (PS). J'aimerais donner un exemple concret où ce postulat nous aurait été utile. Prenons le quartier du Bourg. Le Conseil communal n'a pas été assez réactif lors de la fermeture du pont, ce qui a généré une grande frustration. A quoi ressemblerait le Bourg aujourd'hui si la Ville avait eu cet outil d'appel à des projets? Je suis persuadée que de nombreux habitants auraient eu beaucoup d'idées et de projets à proposer. De tels projets, par ailleurs peu coûteux, peu bureaucratiques et flexibles qui, dans un court terme, auraient donné satisfaction tout autant aux habitants qu'aux commerçants.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Honnêtement, quand j'ai lu ce postulat, j'ai été d'abord très sceptique, pour ne pas dire plutôt négative. Ensuite, j'ai effectué des recherches, j'ai lu ce que les auteurs veulent vraiment et, finalement, j'ai changé mon avis. Je trouve que l'idée de mettre à disposition un budget pour des projets participatifs est très intéressante. Beaucoup de villes connaissent déjà ce système permettant aux habitants d'émettre des propositions pour l'utilisation d'une partie des ressources publiques. Dans le cas où un tel budget destiné à des projets participatifs devait être réalisé, il serait, et c'est important, nécessaire de définir les règles du jeu et les communiquer très clairement. Avec cette correction ou modification je suis très favorable à la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 9 et 3 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 30 de Mmes et MM. Marine Jordan, Tina Odermatt, Simon Zurich et Marc Vonlanthen, ainsi que de 22 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 9 de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Bugnon Marc (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR)

N'ont pas voté: 2 Marchioni Pierre (UDC), Bourrier Hervé (PS)

- n° 31 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Vincent Pfister (CG-PCS), ainsi que de 20 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité de combiner la fête des voisin-e-s avec une journée sans voiture en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Pfister Vincent (CG-PCS). Les fêtes de voisin-e-s et les fêtes de quartier sont indéniablement des actions qui contribuent au bien vivre ensemble. Chacune, à sa façon, facilite la connaissance mutuelle, le contact positif entre habitant-e-s et la convivialité entre les générations et les cultures. Chacune, à sa façon, mobilise les bonnes volontés de la population, des savoirs et des talents multiples (culinaires, musicaux, sportifs, etc.).

Ces fêtes sont ainsi un levier pour favoriser la participation de chacun-e dans un espace public, non pas anonyme, mais rempli de sens et de liens où les rencontres au quotidien sont possibles (dans les rues et les commerces, les places de jeux, les immeubles, les cours d'école, etc.).

Même si notre époque de mobilité dissocie souvent le lieu de vie et le lieu d'activité professionnelle, le quartier reste un espace identitaire important. Depuis plusieurs années, la Ville, par les Services de la cohésion sociale, de l'édilité, de la police et de la mobilité, soutient ces actions. De nombreux acquis sont proposés aux habitants et aux associations de quartier qui œuvrent pour rendre possible ces différentes fêtes (information, communication, soutien pour la gestion, etc.).

Grâce aux services communaux, les habitant-e-s peuvent ainsi dessiner chaque fête et lui donner les couleurs qui l'embellissent. Cependant, dans une logique d'amélioration et de prévention, la Ville pourrait être encore plus incitative en offrant la possibilité, le jour de la "fête des voisin-e-s" ou lors des "fêtes de quartier", de libérer la circulation routière, sur demande, de certaines rues, voire de toute une partie du quartier.

Expérimenter un quartier sans voiture est une opportunité renouvelée de s'approprier l'espace public et d'inventer des programmes d'activités inhabituelles. Il serait possible dès lors:

- de profiter des plaisirs de la mobilité douce, toute génération confondue (on peut imaginer les grands-mères en rollers et les enfants en rollator);
- d'organiser des jeux, du cinéma de plein air ou des tournois sportifs sur les routes libérées;
- de profiter du calme provisoire et de la sécurité pour installer des salons éphémères d'échange en pleine rue;
- de découvrir le plaisir de se déplacer avec toutes sortes de moyens de locomotion originaux, bref d'organiser même le premier slowUp du quartier du Schönberg.

C'est pourquoi le présent postulat demande que la Commune étudie les conditions et les modalités de faisabilité d'une telle mesure incitative. Il s'agit notamment:

- d'identifier comment informer les habitant-e-s et les associations de quartier de cette offre et des modalités pour la solliciter, par exemple, par le biais d'un budget participatif;
- de voir comment expliquer les alternatives possibles (fermeture de rues, bouclage d'une centralité, accès restreint aux voitures mais accès libre aux vélos et aux autres moyens de locomotion, accès des services de secours et des ambulances);
- de faciliter l'organisation concrète de l'aménagement des rues concernées et de la fermeture au trafic motorisé (signalétique, barrières, etc.);
- de documenter d'année en année ou même de valoriser (par un concours, des vidéos sur Internet) les initiatives qui seront prises afin de créer un cercle vertueux.

Nous nous apprêtons à dépenser beaucoup de temps et d'argent pour la requalification du quartier du Bourg, mais la Ville ne doit pas oublier de faire vivre ses quartiers périphériques. Je pense notamment à Beaumont, au Jura, et bien sûr au Schönberg qui, il ne faut pas l'oublier, représente le quart des habitants de cette ville. Pour toutes ces raisons, je vous prie de soutenir notre postulat.

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Tout en ayant beaucoup de sympathie pour les deux auteurs principaux de ce postulat, j'aimerais faire remarquer que l'idée de combiner les deux choses ne me paraît pas opportune et pour cause. Si l'idée d'une fête de voisins est très sympathique et constructive et pourrait aider nombre de personnes à rencontrer des personnes qu'elles ont peut-être croisées pendant des années sans jamais dépasser le stade du "bonjour, comment allez-vous" et encore, cette fête pourrait les aider à se connaître. Je peux, pour ma part, soutenir ce postulat.

Je n'adhère par contre pas du tout à l'idée de bloquer toute la ville aux voitures - ne serait-ce qu'un jour - , car ceci causerait de grands dégâts à beaucoup de commerçants, notamment aux cafetiers-restaurateurs, aux organisateurs de spectacles et d'évènements sportifs. Je sais bien que nombre d'entre vous, capables d'aller à pied et à vélo, ne peuvent et ne veulent pas se rendre compte de ce fait. Moi, je l'ai vécu pendant toutes les années que j'ai passées au Buffet de la Gare. Notre chiffre d'affaires est tombé de 40% quand les places de parc gratuites ont disparu et que leur nombre a été fortement réduit. Prenez la lettre de lecteurs dans "La Liberté" d'hier: Un commerçant actif depuis 40 ans dit: "*A qui et à quoi servent de belles places vides, de jolis pavages, etc. si plus personne ne va les voir?*".

Le dimanche, nombre de personnes âgées sortent manger à midi, conduits par leurs enfants et/ou leurs petits-enfants. Que vous tous qui êtes très mobiles pensez aussi à ceux qui ne le sont plus ou qui, d'une manière ou d'une autre, ont tout simplement besoin de leur voiture, aussi pour aller au travail. De ce fait, à mon avis, il faudrait diviser ce postulat en deux.

Fasel Blaise (DC/vl). Le postulat n°31 part manifestement d'une bonne intention que notre groupe aimerait soutenir sur le fond. Cependant, celui-ci a décidé de refuser la transmission.

Permettez-moi de vous expliquer les raisons de ce refus et la solution que nous proposons pour, malgré tout, satisfaire aux aspirations des postulants. Notons d'abord que tous les membres de notre groupe sont des partisans de la fête des voisins, que nous attendons avec impatience pour sa 5^{ème} édition cette année. Notons aussi que tous les membres de notre groupe sont favorables à l'idée d'une journée sans voitures. Toutefois, nous considérons que ces deux événements ne se laissent pas aisément combiner, et qu'il n'est d'ailleurs pas souhaitable de le faire. Ceci pour deux raisons. Tout d'abord, nous relevons que la fête des voisins a lieu traditionnellement un vendredi, le dernier vendredi du mois de mai. C'est une jeune tradition suisse et européenne, partie de France dans les années 1990. Les voisins se retrouvent pour un after-work, avant d'entamer leur week-end. Les journées sans voitures, pour leur part, ont toujours eu lieu à une date fériée, aussi chez nous. A Fribourg, en 2002, la journée sans voitures avait lieu un dimanche de septembre. Rappelons-nous aussi des dimanches sans voitures en pleine crise pétrolière, à la fin des années 1970.

Pour des raisons évidentes d'ordre social, professionnel et de mobilité – certains s'en souviennent – les journées sans voiture ne s'organisent pas aisément, voire pas du tout en semaine, quand les gens travaillent ou rentrent du travail, de l'école ou de leurs occupations diverses. Il nous paraît dès lors que la mise en œuvre du sympathique postulat de nos collègues du Conseil général-PCS ne pourrait se faire qu'à travers deux mauvaises options. Soit la Commune interdit les voitures le vendredi de la fête des voisins. Mais ce faisant, elle immobiliserait la capitale cantonale un jour de semaine, avec tous les inconvénients que cela représente. Soit, la Commune déplace la fête des voisins au dimanche, mais elle sectionnerait ainsi le lien unissant la fête des voisins de Fribourg à celle des 1'500 autres communes d'Europe, qui l'organisent et qui l'organiseront toujours le dernier vendredi de mai. Fribourg enverrait par là un étrange signal d'auto-exclusion.

Une seconde considération qui a pesé dans la réflexion du groupe DC/vl concerne l'actualité politique. Alors qu'un processus de fusion est en plein lancement, nous craignons que le postulat n° 31 n'envoie un mauvais signal aux communes limitrophes, avec lesquelles nous souhaitons convoler. En effet, une fête des voisins sans voiture le vendredi serait peut-être une joie dans certains quartiers de la ville. Mais, soyons-en sûrs, ce ne serait pas la fête des communes voisines. Leurs habitants et leurs autorités risquent de ressentir négativement une telle mesure.

Cela dit, notre groupe aimerait contribuer à ce que l'intention et l'idée contenues dans le postulat puissent se réaliser, mais dans un cadre plus large, c'est-à-dire nos communes voisines. Pour arriver à cette fin, nous déposerons ce soir un postulat alternatif à celui de nos collègues du CG-PCS.

Nous demanderons au Conseil communal d'étudier:

- 1) l'idée de fixer un dimanche par année comme journée sans voiture;
- 2) la possibilité d'associer nos partenaires au sein de l'agglomération et au-delà.

Durant cette journée sans voiture, les transports publics urbains et régionaux seront appelés à jouer un rôle important, étant donné qu'il s'agira de relier les différentes communes et quartiers entre eux. Une telle journée pourra, bien entendu, aussi s'organiser sur le seul territoire communal, et cela dans les conditions cadres optimales d'un dimanche de printemps, d'été ou d'automne.

Chers collègues, au nom du groupe DC/vl, je vous propose donc de refuser la transmission du postulat n°31 et de cosigner le postulat alternatif, dans un esprit constructif et de coopération non-partisane.

Papaux David (UDC). Je pense qu'il faut arrêter de mélanger les choses qui n'ont rien à voir entre elles. La fête des voisins n'est déjà pas un événement prenant une ampleur magistrale au sein de notre ville. Jumeler la fête des voisins avec une journée sans voiture aurait un impact doublement négatif.

Premièrement, au niveau économique, les journées sans voiture sont catastrophiques. Cela met des bâtons dans les roues de nos entrepreneurs locaux. On voit déjà l'impact catastrophique de notre politique en matière de circulation routière sur l'activité commerciale. J'entends par là, le temps perdu par les travailleurs dans les déplacements. De plus, les places de parc qui ne cessent de diminuer empêchent les consommateurs de bénéficier des prestations des divers commerces du centre-ville. Coupler en plus cette politique de circulation désastreuse avec des journées sans voitures reviendrait à adresser un coup de poignard supplémentaire aux commerçants qui se battent durement pour survivre.

Secondement, si nous voulons que la fête des voisins prenne plus d'ampleur, il faut évidemment pouvoir approvisionner les événements organisés à cette occasion. Or, une journée sans voitures en compliquerait l'organisation. Il est donc totalement contre-productif de coupler la journée des voisins avec une journée sans voiture.

Rugo Claudio (--). J'ai une petite question à poser à M. B. Fasel: est-ce qu'il veut convoquer...

Le Président. Non, M. C. Rugo, vous ne pouvez pas poser de question à M. B. Fasel. Nous en sommes à la transmission d'un postulat. M. Fasel s'est déjà exprimé et il ne s'exprime plus au sujet de ce postulat.

Rugo Claudio (--). Alors je pose une question au Président. Est-ce que M. B. Fasel veut convoquer avec le métrocâble de M. R. Casazza, avec les autres communes? C'est la question que je me posais. Cher Président, nous connaissons tous le totalitarisme du Service en question. Pour ma part, je soutiens ce postulat, tout en permettant certaines dérogations pour les gens qui auraient besoin de leur voiture ce jour-là. Il est vrai que le dimanche suivant serait d'une utilité ou d'une facilité d'organisation notoire.

Pfister Vincent (CG-PCS). Je constate que c'est toujours un peu la même histoire, dès que l'on introduit le mot "voiture" dans un postulat, nous avons un débat d'environ une demi-heure. Je ne

peux que m'en féliciter, parce que c'est ça le processus démocratique. Ce que je regrette, par contre, c'est que si les groupes de la droite du parlement avaient écouté un peu le développement de mon postulat au lieu de faire d'autres choses, ils auraient compris que ce n'est pas du tout le but de bloquer la ville entière toute une journée, comme je l'ai entendu notamment dans la réponse de M. B. Fasel. Nous parlons, je cite "*de libérer la circulation routière, sur demande de la population, donc le service n'impose rien, de certaines rues*". Certaines rues! Je ne parle pas de la rue des Epouses ou de la rue de Romont, bien sûr. Cela veut dire que, peut-être, M. B. Fasel, vous devrez prendre votre voiture et éviter l'avenue Jean-Marie-Musy pour vous rendre depuis le bureau des autos en sortant de l'expertise pour rentrer chez vous. Mais il ne s'agit vraiment pas de bloquer la ville. Ce que je constate, c'est que si j'avais proposé, au lieu de la fête des voisins, la fête des voitures, j'aurais eu le soutien de toute la partie qui est à la gauche de ce parlement. Pour revenir sérieux, et pour répondre à la première remarque de Mme M.-G. Morel-Neuhaus, il s'agit vraiment de profiter et de mettre en valeur la fête des voisins. La journée sans voiture, M. B. Fasel, je soutiendrai tout à fait un postulat dans ce sens -vous ne l'avez pas dit en public, vous me l'avez dit en aparté. Par contre, une journée sans voiture un dimanche, si tout le monde reste chez soi à regarder Michel Drucker - s'il vit encore - ça ne sert à rien. L'idée est de profiter qu'il se passe quelque chose dans les quartiers pour le lier avec une libération de certaines rues à la circulation. Aussi, je vous prie de revoir un peu votre jugement, de ne pas vous montrer trop dogmatiques. D'avoir l'avenue Jean-Marie-Musy une fois par année libérée de voitures permettra à la population d'être contente. Voici le sens de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 24 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 31 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Vincent Pfister, ainsi que de 20 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 39 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 24 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Papaux David (UDC), Rück Valérie (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Bettin Christophe (PLR), Gex Océane (PLR), Python Jean-Frédéric (DC-vl)

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

- n° 32 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'organiser chaque année une semaine d'expression citoyenne sur les panneaux d'affichage de la ville laissés libres

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Pour le Conseil communal, ce postulat est tout à fait recevable.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Toujours pour soutenir la logique participative et le développement d'actions multiples favorisant le bien vivre ensemble, le présent postulat demande à la Ville d'étudier la possibilité d'organiser, une semaine par année, une action d'expression libre,

artistique, citoyenne et conviviale en mettant à disposition les panneaux d'affichage publicitaires de la ville.

En effet, si pendant sept jours, les panneaux d'affichage étaient libérés de publicité, ils seraient utilisables comme supports à des projets participatifs, accessibles et visibles de tous et de toutes. La publicité commerciale, qui agit sur la consommation, cèderait la place, pendant quelques jours, à une mobilisation citoyenne qui favorise la prévention.

En 2015, Fribourg est entrée dans le projet "Communes sympas - gemeinsam in der Gemeinde". Une telle démarche participative viendrait s'inscrire dans la logique de Fribourg sympa, laquelle entend "aller vers", favoriser la qualité de vie et le (bien) vivre ensemble et renforcer ce qui va bien.

Cette action d'expression citoyenne pourrait se concrétiser sous la responsabilité et les efforts de coordination du Service de la culture et de celui de la cohésion sociale, en négociation avec la société d'affichage, avec le concours d'autres partenaires tels les écoles, des collectifs locaux, des associations de quartiers, des groupes d'intérêts. Ceux-ci seraient invités à s'impliquer sur la base d'un appel d'offre, d'un concours ou de conditions cadre.

Il est clair que ce genre de démarches participatives ne peuvent être menées sans le concours de différents organismes, voire avec les tout récent-e-s agent-e-s sympas, qui ont fonction de soutiens et de multiplicateurs. On peut concevoir de multiples projets, du plus simple au plus sophistiqué, du moins contraignant au plus complexe. Prenons quelques exemples:

- Des activités qui impliquent peu d'engagement des services communaux: proposer simplement ces panneaux aux habitant-e-s comme espaces d'expression libre, créatrice, afin d'enjoliver les rues et les quartiers tout en valorisant des talents anonymes. Des thèmes peuvent être proposés ou non.

Il est aussi imaginable de valoriser ces affiches, ce qui crée de la reconnaissance, de photographier ces productions pour les présenter dans le journal 1700 ou dans une exposition temporaire aux Arcades - comme cela s'est déjà fait - ou sur le site Internet de la Ville.

- Des projets qui nécessitent un petit peu plus de coordination: créer un concours d'affiches sur des thèmes chaque année différents et primer les plus originales sur la base des avis d'un jury d'artistes de la région. Ces artistes pourraient d'ailleurs offrir leur appui et soutenir les groupes ou les personnes dans leurs démarches créatrices.
- Des projets plus incitatifs: solliciter l'avis et l'expression des habitants, pour consolider le dialogue entre autorités politiques et population, pour mieux ajuster des services communaux, une politique ou un projet urbain.

La démarche consisterait dès lors en un sondage mené sous cette forme innovante et les panneaux d'affichage deviendraient le moyen de rassembler les réponses de tout un chacun. Les thèmes pourraient même être définis par un groupe d'habitant-e-s choisi-e-s au hasard.

Comme les Salons de Modeste, les parcours de M. Hubert Audriaz, les chaises longues de l'été ou la patinoire des Arcades, il faut du temps pour qu'une initiative devienne un rituel dans la ville. Chaque année, le projet pourrait être différent, mais prendre place à la même période et ainsi se perpétuer.

Ce genre d'expériences a déjà eu lieu dans d'autres localités, telle que Genève. Cette ville a mis en place cette formule, d'abord malgré elle, à cause d'un imbroglio administratif. Mais l'élan qu'a créé

cette liberté d'expression a poussé le gouvernement à renouveler chaque année cet espace d'expression artistique et de culture urbaine où ont fleuri de multiples messages, des plus simples aux plus engagés. Merci de bien vouloir soutenir ce postulat.

Wicht Pascal (UDC). Les espaces publicitaires dans notre ville, comme dans la plupart des autres communes, sont du ressort d'une entreprise privée: la SGA. Ainsi, la seule possibilité de mettre en œuvre la proposition de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl serait de louer durant une semaine tout ou partie des espaces d'affichage gérés par cette société. Vu les coûts de location de ces espaces, le coût d'une telle mesure nous paraîtrait dès lors totalement disproportionné par rapport au profit dérisoire que la population de notre ville pourrait en retirer. Plutôt que dépenser une fortune juste pour permettre aux gens de griffonner sur une affiche, où les rares messages sérieux seront noyés au milieu des petits dessins et des balivernes, il y a probablement d'autres moyens plus efficaces pour être à l'écoute de la population.

Schneuwly-Aschwenden Eleonora (PLR). Avant de me positionner, j'aimerais savoir premièrement s'il existe des panneaux d'affichages laissés libres, comme mentionné par les auteurs. Deuxièmement, - dans la même veine que M. P. Wicht – n'existe-t-il pas un contrat avec la SGA qui loue ces places et qui aimerait aussi coller ses affiches sur cette place? Je souhaite une réponse pour y voir plus clair.

Page Maurice (CG-PCS). Pour enchaîner sur les questions de M. P. Wicht et de Mme E. Schneuwly-Aschwenden, il faut bien rappeler que les panneaux n'appartiennent pas à la SGA. Ils appartiennent bel et bien à la Ville. La Ville les concède à la SGA. La SGA a une concession pour l'affichage, qui est payante. Aussi, la SGA paie à la Ville un certain montant, qui est d'ailleurs assez bas et même nettement trop bas par rapport au service rendu. Un contrat ou une concession peuvent parfaitement prévoir que, pendant une semaine par année, les panneaux soient libres d'affichage. Il est tout à fait imaginable de régler ceci dans un contrat avec la SGA ou avec une autre société. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu pas mal de bisbilles, précisément à Genève, entre la SGA et une autre société concernant ces affichages. Il est bien de rappeler que ces panneaux d'affichage n'appartiennent absolument pas à la SGA. La SGA ne fait que de les gérer dans le cadre d'un contrat dans lequel on peut facilement prévoir ce genre de choses.

Rugo Claudio (--). Je profite de ce postulat pour mettre en évidence une chose: le totalitarisme au niveau des voitures s'applique aussi aux panneaux d'affichage. Il y en avait un sous la Gare, il a disparu. Il y en avait un ici, en face du Gothard, il a disparu. Il y en avait un en Basse-Ville, il a été réduit de moitié, etc. Ceci pénalise les artistes qui ont besoin de ces espaces pour annoncer des concerts difficiles à promouvoir. Je connais la matière, étant donné que j'ai posé des affiches pour de nombreuses associations. D'une part, il y a les panneaux non-publicitaires (uniquement pour les sociétés locales) et, d'autre part, il y a des panneaux d'affichage. J'encourage Mme M.-C. Rey-Baeriswyl dans sa démarche et soutiendrai son postulat. J'encourage le Conseil communal à donner une réponse au plus vite, ainsi nous pourrions encore bénéficier de quelques mètres carrés avant que le totalitarisme ait joué son rôle.

Bourgarel Gilles (Verts). J'aimerais quand même faire un petit rappel à l'ordre. Nous sommes là pour transmettre une proposition, pas pour répondre à des questions, ni répondre à cette proposition ou à ce postulat. Est-ce que l'on peut s'en tenir à ça, s'il-vous-plaît?

Pfister Vincent (CG-PCS). Pour répondre à M. P. Wicht avec ma collègue Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, il y a aussi d'autres possibilités que les affichages publicitaires gérés par la SGA. Je pense notamment aux affiches placées par la Ville lors des votations. Il ne coûterait rien de laisser en place tous ces emplacements appartenant à la Ville après les votations pour ce genre d'actions citoyennes, malgré

le fait qu'ils soient déjà utilisés comme support artistique pendant les votations, on le sait très bien. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 13 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 32 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl et de 20 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 47 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 13 Bettin Christophe (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

- n° 33 de MM. Simon Zurich (PS), Matthieu Loup (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur la politique communale actuelle et future du logement

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Loup Matthieu (PS). Fribourg n'est pas Genève ou Zurich. Nous avons la chance de disposer d'un taux de vacance de logements qui ne rend pas la perspective de trouver un logement complètement irréaliste. Deux facteurs, toutefois, ne poussent pas à l'optimisme et demandent notre attention. La croissance démographique met le marché du logement sous pression et les loyers, en constante augmentation, pèsent de plus en plus lourd dans les budgets des habitant-e-s de notre ville et des autres centres urbains, et ce, malgré un taux hypothécaire de référence historiquement bas. Cette combinaison de facteurs rend l'accès au logement toujours plus difficile, en particulier pour les personnes et familles au revenu moyen et faible. Afin de préserver la mixité sociale et la cohésion qu'elle favorise, il est important de réagir avant qu'habiter en ville ne devienne un luxe.

Le Conseil communal a fait part à plusieurs reprises de sa volonté de mener une politique foncière active. Nous saluons cette initiative concrétisée notamment par le développement d'un fonds à cet effet. La perspective de son alimentation par une taxe sur la plus-value est d'ailleurs réjouissante. Il s'agit d'une manière de faire profiter directement les habitant-e-s de notre ville de cette politique foncière et de la combiner avec une politique du logement ambitieuse. L'action du Conseil communal devra contribuer à la présence sur le marché du logement de biens à des prix abordables et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de notre population.

Le Conseil communal ne part pas de rien. Il a à sa disposition un certain nombre d'outils sur lesquels il pourra s'appuyer. Nous pensons notamment à la Fondation de la Ville en faveur du logement. Mais elle n'est toutefois pas la seule. Il est à notre avis indispensable d'étendre la réflexion à d'autres acteurs tels que la Bourgeoisie et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, afin d'examiner le

potentiel d'exploitation de leur complémentarité, tant comme propriétaires de terrains que comme potentiel investisseurs intéressés.

Dans l'idée d'une action structurée et pour utiliser efficacement les ressources à sa disposition, le Conseil communal est prié de présenter un rapport indiquant les moyens financiers et humains dont il entend doter la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement. Ces moyens devront lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le cadre d'une politique du logement ambitieuse, garantissant, au final, la présence sur le marché de logements à loyers abordables en Ville de Fribourg. Le Conseil communal devra également réfléchir aux critères devant guider l'activité de la Fondation, notamment sa politique d'acquisition d'immeubles ainsi que de terrains constructibles.

Dans l'optique d'exploiter les synergies entre les différents acteurs concernés, le Conseil communal est prié d'inclure dans son rapport la manière dont il envisage la collaboration entre la Fondation de la Ville en faveur du logement et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, ainsi que la Bourgeoisie.

Parce que la possibilité de vivre en Ville de Fribourg ne doit pas dépendre de la capacité financière et que la mixité sociale dans tous les quartiers de notre cité est une force qu'il est important de préserver, il est important que le Conseil communal dispose d'une base de travail pour mener une politique du logement ambitieuse en Ville de Fribourg. Nous vous invitons dès lors à soutenir la transmission de ce postulat.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Es war sehr interessant zu hören was Herr M. Loup jetzt erzählt hat. Gemäss den Zahlen des Bundesamtes für Statistik, veröffentlicht diese Woche, sind die Mietzinspreise am Sinken und die Bestände der leeren Wohnungen am Steigen, dies auch im Kanton Freiburg. Das heisst also, dass die soeben geschilderte Wohnungsnot eigentlich nicht existiert.

Aber ich habe noch einen ganz anderen Punkt, der mir aufgefallen ist und zwar Punkt 4 des Postulats: "Présentation des possibilités de collaboration dans ce domaine avec la Caisse de pension de la Ville de Fribourg ainsi que la Bourgeoisie en vue d'encourager la construction et la mise à disposition de logements à loyers modérés en Ville de Fribourg."

L'utilisation des moyens de la Caisse de pension pour la construction de logements sociaux, comme mentionné par les auteurs du postulat, me semble tout simplement déraisonnable et dangereuse. Pour financer les rentes du personnel, il est primordial que les investissements du capital de la Caisse de Pension obtiennent une rentabilité élevée. Or, pour des logements sociaux, ce n'est pas le cas. Ces deux objectifs ne sont pas compatibles avec celui de construire les logements sociaux. Un affaiblissement de l'état de la Caisse de Pension du personnel de la Ville de Fribourg serait fatal et inacceptable.

Rugo Claudio (--). Sur ce sujet, je vais m'exprimer à titre personnel et non du Parti des Artistes. Je soutiens complètement les initiatives qui viennent de l'aile gauche de la gauche.

Zurich Simon (PS). Nos loyers sont 40% trop chers. Ce n'est pas une organisation gauchisante qui le dit, c'est la Banque Raiffeisen. Vos propos, Mme E. Schneuwly-Aschwanden, me paraissent quelque peu déconnectés de la réalité de notre canton. Si vous avez bien lu les statistiques qui sont sorties cette semaine, effectivement, les loyers ont quelque peu baissé, à part dans les villes comme Fribourg, par exemple, où nous vivons aujourd'hui.

L'augmentation des loyers est une véritable plaie pour la classe moyenne. Dans le canton de Fribourg, entre les années 2003 et 2014, le loyer moyen a augmenté de 20%. C'est bien plus que le salaire moyen et quand on additionne ceci avec l'augmentation des primes d'assurance maladie,

c'est un casse-tête, un fardeau insupportable pour beaucoup de familles. Dans "La Liberté" d'aujourd'hui, on pouvait encore lire que l'offre de logements locatifs est encore insuffisante en ville de Fribourg. En 2000, on avait encore 3,2% de logements vacants, ce taux a baissé jusqu'à 0,9% en 2016. On constate donc effectivement un manque de logements additionné à une augmentation crasse des loyers.

C'est pour cette raison que nous vous appelons, non pas à soutenir la construction de logements sociaux, Mme. E. Schneuwly-Aschwanden – vous avez mal lu notre postulat – mais de logements à loyers modérés. Il s'agit d'une différence notable. En soutenant notre postulat, vous permettrez à une classe moyenne, qui se retrouve de plus en plus étouffée par l'augmentation des loyers, de se loger décemment. Nous vous remercions de tout cœur pour votre soutien à notre postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 8 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 33 de MM. Simon Zurich, Matthieu Loup et Christoph Allenspach, ainsi que de 21 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Stevan Nicolas (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 8 Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 11 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schenker Claude (DC-vl), Wicht Pascal (UDC)

- n° 34 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Conseil communal accepte ce postulat pour transmission.

Kilde Gisela (DC/vl). Plusieurs associations culturelles de la ville ne reçoivent plus les subventions demandées au motif que c'est désormais l'agglomération qui soutient prioritairement les organisateurs et les lieux d'animation professionnels reconnus d'importance régionale. La Ville, de son côté, se concentre sur les acteurs culturels non professionnels.

Or, même si la Ville verse chaque année un montant équivalent à un million de francs en faveur du soutien aux acteurs culturels professionnels et d'importance régionale, il s'avère qu'elle ne sait pas si ce montant est effectivement redistribué et à qui il l'est.

Par ailleurs, tous les organisateurs d'événements culturels de la Ville ne sont pas des professionnels. Beaucoup d'entre eux sont effectivement des amateurs qui font appel à des professionnels pour animer telle ou telle manifestation.

Pour éviter un "flou artistique" en matière de politique culturelle et de répartition des soutiens entre la Ville et l'agglomération, nous demandons au Conseil communal d'établir un rapport sur sa politique culturelle actuelle et future, et en particulier les relations de la Ville avec les associations et groupements culturels. Il serait également intéressant d'y inclure l'état des relations avec l'agglomération en matière culturelle.

Graden Lise-Marie (PS). Au nom du groupe socialiste, je me permets cette brève intervention pour donner quelques précisions. Nous sommes tout à fait favorables à une clarification des processus en matière de politique culturelle, en particulier à la simplification de l'accès aux subventions par l'introduction notamment d'un guichet unique, mais cette demande de rapport vient un peu tard à notre avis. J'aurais envie de dire que ce rapport est déjà rédigé. Plus encore qu'un simple état des lieux, nous avons le rapport sur les Assises de la culture et ses dix propositions concrètes dont notamment les deux premières:

- 1) créer un pilotage culturel régional;
- 2) simplifier et coordonner les processus.

L'organisation culturelle n'est certes pas idéale. Elle a notamment motivé ces Assises, mais elle est claire et peut être consultée dans les textes réglementaires. En quelques mots: l'Etat s'occupe de la création professionnelle, la Commune s'occupe de l'animation culturelle, notamment des acteurs culturels non professionnels, et l'Agglo s'occupe des organisateurs professionnels reconnus d'intérêt général. Par ailleurs, de riches informations figurent également dans le rapport de gestion du Service culturel. Nous ne pouvons donc qu'inciter les signataires de ce postulat à s'y plonger à nouveau.

Il est faux de dire que la Ville ne sait pas ce qu'il advient des montants versés à l'agglo pour la culture. Le montant total est connu, le nombre d'institutions concernées également. Ceci figure également dans le rapport de gestion. Enfin, le Service culturel connaît le montant alloué à chacune, sans pour autant le communiquer, ce qui semble normal. Pour ce qui est des montants alloués par la Commune au travers du préavis de sa Commission culturelle, dont certains d'entre nous font partie, les membres de la Commission financière les connaissent également. Pour conclure, de notre point de vue, il est essentiel que le Service de la culture ait le temps et les moyens nécessaires pour activement mettre sur pied les propositions concrètes des Assises, en collaboration avec les autres acteurs culturels publics ou privés, plus que de réécrire ce qui l'a déjà été. Cela dit, la majorité d'entre nous va tout de même soutenir ce postulat.

Pfister Vincent (CG-PCS). Je reprends les mêmes arguments que Mme L.-M. Graden en amenant une précision. Au sein de la Commission culturelle, nous avons discuté de ces questions qui proviennent souvent des acteurs culturels. Il est vrai, des fois il est difficile d'expliquer pourquoi on se doit de refuser les subventions à un acteur culturel. Il y a malheureusement une répartition claire des tâches entre l'agglomération, le canton et la ville pour l'établissement de ces subventions.

J'avoue que parfois c'est un peu nébuleux au sein de la Commission culturelle. Nous avons dû demander souvent des précisions, plutôt que de surcharger le Service de la culture qui, je le rappelle, fonctionne avec un effectif très réduit. Mme Roos, cheffe de la Culture, a aussi un pourcentage consacré aux infrastructures. Elle ne peut donc pas s'occuper à plein temps de la culture. Le travail réalisé pour les Assises a été énorme. Je vous invite à prendre connaissance du rapport. Plutôt que de surcharger ce service, vous pouvez aussi éventuellement vous adresser à la représentante du groupe DC/vl au sein de la Commission culturelle, qui est sauf erreur Mme C. Sautaux. Elle pourra répondre sans doute à toutes vos questions. Pour des raisons pratiques et de bon sens, j'invite l'assemblée à refuser la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 19 et 16 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 34 de Mme Gisela Kilde et de 19 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gex Océane (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vl), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 19 Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Stevan Nicolas (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 16 Abate Vincenzo (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

N'a pas voté: 1 Pfister Vincent (PS)

- n° 35 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 28 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le postulat n° 35 est totalement recevable et le Conseil communal, bien entendu, ne s'oppose pas à sa transmission. Par contre, ce postulat demande une étude qui est déjà prête et qui risque de voir se réaliser, cette année encore, un système de paiement par SMS pour le stationnement. Dans le but de ne pas surcharger notre service et d'obtenir dans une année la réponse relative à l'étude qui est prête – et très probablement, c'est un scoop, cette année encore nous pourrions payer le stationnement par SMS – je vous suggère d'anticiper et de passer un coup de téléphone, au lieu de déposer un postulat.

Gex Jean-Noël (PLR). Le titre correspond bien à ce que je souhaite. Une fois n'est pas coutume, vous répondrez à un postulat dans un délai plus court qu'une année. Je maintiens quand même ce postulat. Si vous avez une réponse pour le mois prochain, nous aurons peut-être battu un record! Parfois, nous avons attendu plus d'une année. Je maintiens mon postulat. Je demande quand même le vote et j'attends ce rapport.

Rugo Claudio (--). Est-ce que l'on pourrait voter par SMS aussi?

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 13 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 35 de M. Jean-Noël Gex et de 28 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Gremaud Claude (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Stevan Nicolas (PS), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 13 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Collaud Oliver (Verts), Fessler Raphaël (DC-vl), Grandjean Alexandre (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Pfister Vincent (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Se sont abstenus: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Casabene Thévoz Anne (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jungo Adeline (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Weibel Rainer (Verts), Zurich Simon (PS)

- n° 36 de MM. Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal la mise en place d'un e-parlement incluant la distribution de la documentation au format numérique

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, tout en précisant que, pour rebondir sur le dernier postulat, le Conseil communal est aussi en train d'étudier de manière intense ces éléments de cyberadministration et d'e-parlement. Cela étant, nous laissons la liberté au Conseil général de transmettre ou non ce postulat.

Jelk Guy-Noël (PS). Hier soir, le règlement nouveau a été avalisé par notre Conseil général. Notre postulat déposé au mois de février était, de ce fait, quelque peu visionnaire. En effet, l'art. 11bis faisant référence au site Internet donne encore davantage de crédit à celui-ci. Le Grand Conseil fribourgeois, ainsi que le Conseil d'Etat, viennent de débiter la législature 2016-2021 en devenant un e-parlement.

En effet, depuis le mois de janvier, tous les documents reçus par les députés ou toute documentation dont ils doivent être en possession le sont désormais sous forme numérique. Il existe un site Internet, un site extranet, pour les textes nécessitant une plus grande confidentialité, ainsi qu'une adresse e-mail pour chacun. Quasiment plus aucune correspondance ne se fait via un support papier. Tout fonctionne de façon simple et optimale. Nous demandons au Conseil communal de calquer ce e-parlement pour la commune de Fribourg. Le recours au numérique devient, à nos yeux, en 2017, un fait évident, tant d'un point de vue écologique que d'un point de vue technologique. Ce fait va, de plus, dans le prolongement des demandes issues de la Commission spéciale sur l'information et répond à notre mode de vie actuel. Nous vous remercions de soutenir notre postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 2 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 36 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche, ainsi que de 34 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 Bourgarel Gilles (Verts), Feyer Jean-François (DC-vl)

Se sont abstenus: 10 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Papaux David (UDC), Pfister Vincent (CG-PCS), von Gunten Thomas C. (UDC)

11. Réponses aux questions

- n° 17 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'application des concepts "zero carbon" et "low carbon" de la charte d'utilisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sur le site blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. Cette question date déjà quelque peu, étant donné qu'il y a eu plusieurs motions d'ordre entretemps qui ont empêché que l'on puisse répondre à cette question en temps voulu. La réponse est déjà quelque peu dépassée. M. R. Weibel se référait au fait que Bluefactory Fribourg-Freiburg SA avait publié en novembre 2015 un bilan CO2 très optimiste et que, deux mois plus tard, le bilan CO2, publié en février 2016, retenait une émission annuelle de 292 tonnes de CO2 ou de 3,3 tonnes par employé et concluait que cela correspondait à une entreprise de services ou à une banque sans objectif "zero carbon". M. le Conseiller général Weibel demandait donc d'expliquer dans quelle mesure le site blueFACTORY pouvait encore être considéré comme exemplaire. Il posait une série de question.

- 1) Est-ce que le principe "zero carbon" veut dire que les bâtiments n'émettent aucun carbone ou au contraire peu de carbone?

Réponse: Les émissions ne sont jamais nulles, mais elles sont faibles, pour les nouveaux bâtiments du moins. A terme, l'objectif est de compenser intégralement les émissions pour atteindre le zéro carbone (en générant une réduction d'émissions des GES (gaz à effet de serre) en dehors du site (par exemple, par exportation de courant photovoltaïque en réinjectant de la chaleur dans un CAD). Il est à noter qu'aujourd'hui la majorité des locataires se trouvent dans des bâtiments existants, anciens, et seule la Halle bleue, qui a fait l'objet d'une réhabilitation très importante, atteint des performances que qualité.

- 44,7 tonnes de CO2 pour les émissions grises, soit l'énergie grise liée aux matériaux, à la construction de la Halle et au recyclage des matériaux à la fin de leur durée de vie.
- 12,4 tonnes de CO2 pour les émissions dues au chauffage et à l'électricité.
- Ceci est à mettre en perspective par rapport au bilan 2015: 14 fois moins d'émissions prévues dues au chauffage/électricité pour la Halle bleue.
- L'installation photovoltaïque de la Halle bleue a, par exemple pour les trois mois d'été (juin-août), produit 69% de l'électricité totale consommée sur tout le site blueFACTORY. Le mois de juillet a même généré une autoproduction de 76% de la consommation totale.

- 2) Comment est défini le principe de "low carbon" applicable aux entreprises du site?

Réponse: La charte le définit comme suit: le bilan carbone global de l'entreprise, qui comprend la définition de ses produits et de ses processus, n'est pas du ressort du site blueFACTORY. Il appartient à l'entreprise de définir dans ce domaine sa propre stratégie, ainsi que sa mise en œuvre. Cependant, le site blueFACTORY favorisera son accès par les transports publics et la mobilité douce.

Le site encouragera la mise en place de plans de mobilité par ses utilisateurs. Le site exigera en plus de chaque locataire, dans le cadre d'un engagement volontaire, d'entrer dans une démarche de réduction de son bilan carbone, justifiant ainsi son intérêt à être hébergé sur le site. La société d'exploitation du site blueFACTORY propose, au besoin, un support à l'entreprise dans le but de l'aider à qualifier et quantifier son bilan carbone, ainsi qu'à l'accompagner dans sa démarche.

L'engagement "low carbon" de l'entreprise peut se résumer de la manière suivante: l'entreprise hébergée sur le site s'engage à adhérer au concept "low carbon" et les objectifs du site blueFACTORY. Dans la mesure du possible, elle les intègre dans sa propre philosophie d'entreprise et ses produits. Elle rédige une déclaration compatible avec cet objectif.

Les entreprises doivent limiter au mieux leurs émissions, selon la charte du site qui leur est remise à leur installation. Le site de blueFACTORY facilite cet objectif pour les entreprises en mettant à disposition une infrastructure adéquate (notamment pour la gestion des déchets ou la mobilité). Bluefactory est aussi en contact avec PubliBike par exemple, mais aucune solution ne peut être mise en place sur le site actuellement car les nouvelles stations ne sont pas encore compatibles avec celles existantes en ville de Fribourg.

- 3) Est-ce que ces deux principes peuvent se référer à des normes ou des standards reconnus au niveau cantonal, helvétique, européen ou universel? Lesquels?

Réponse: Les concepts existants sont les suivants:

- Net (parfois nearly) zero-energy building: un bâtiment, qui sur une moyenne annuelle, produit autant d'énergie (normalement d'origine renouvelable) qu'il n'en consomme (label Minergie A, par exemple).
- Life-cycle zero-energy building: un bâtiment qui sur sa durée de vie, produit autant d'énergie (d'origine renouvelable) que l'énergie primaire nécessaire à son fonctionnement, à laquelle on additionne l'énergie grise utilisée pour la construction du bâtiment.
- Net zero-carbon building: un bâtiment pour lequel les émissions de CO2 induites par l'énergie "importée" sont compensées par les émissions évitées par l'exportation d'énergie à faible impact carbone produite par le bâtiment; ceci, calculé sur un bilan annuel.

Il n'y a pas de norme pour le CO2. Par contre, il existe une nouvelle norme pour la construction durable en Suisse qui est en cours de finalisation. En dehors de cette norme, la référence pour les consommations d'énergies et les émissions est le concept de la société à 2000W.

- 4) Est-ce que la Halle bleue et les autres bâtiments déjà exploités ou décidés respectent aujourd'hui le principe ou le standard ou les normes "zero carbon"?

Réponse: La Halle bleue, qui est le premier bâtiment "nouveau" du site, respecte les critères de la société à 2000W pour 2050.

- 5) Est-ce que le bilan CO2 publié par blueFACTORY le 16 novembre 2015 est toujours valable par rapport aux bâtiments et est-il jugé suffisant notamment par rapport aux entreprises?

Réponse: Le bilan est celui de 2015. Le nouveau bilan pour 2016 sera établi à la fin de l'année 2016. Le bilan 2015 concerne l'exploitation des anciens bâtiments et n'est pas représentatif des objectifs du site. Il n'inclut pas la Halle bleue mise en service en décembre 2015.

- 6) Dans quelle mesure le Conseil communal surveille-t-il le respect des principes ou des normes/standards "zero carbon" et "low carbon" et par quels moyens garantit-il leur respect?

Réponse: Le Conseil communal reçoit un rapport annuel sur le bilan CO2 du site et intervient via son représentant au Conseil d'Administration.

Weibel Rainer (Verts). Je suis en partie satisfait, car la réponse était assez transparente. Je pense que le principe de "zero carbon" revient effectivement à atteindre cela. Je suis surtout très content d'avoir entendu que la compensation ne va pas se faire par des certificats, mais par exemple, par la livraison d'énergies renouvelables. Par contre, je suis un peu plus critique envers l'application du

principe de "low carbone". En effet, ce principe devrait déjà être appliqué par les utilisateurs, même dans les vieux bâtiments pour lesquels l'application du principe de "zero carbon" n'est pas encore possible. Il est décevant de lire dans ce bilan que les utilisateurs, les locataires actuels soient comparables sur ce point à des banques ou des commerces "normaux". Je me demande si blueFACTORY veut continuer comme cela ou, si dans le choix des locataires, cette institution ne devrait pas être un peu plus prudente; ceci afin que ce principe soit appliqué à la longue.

- n° 30 de M. Claude Schenker (DC/vl) relative au dysfonctionnement du renouvellement de la vignette de stationnement pour habitants en fin d'année 2016

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. C. Schenker nous posait des questions en lien avec le dysfonctionnement. Il nous demandait d'abord s'il y avait eu une volonté de "chicaner", si nous étions conscients du mécontentement de la population ou des personnes qui étaient concernées par le dysfonctionnement. En outre, il voulait connaître l'ampleur du dysfonctionnement. Enfin, il voulait connaître les éventuelles incidences financières. Voici, en bloc, les réponses du Conseil communal à ces questions.

En 2015, la Direction de la police locale a décidé de changer de système d'établissement des amendes d'ordre et de délivrance des autorisations. Les programmes installés à cet effet sont Citycontrol et Citypermit. Pour les autorisations de 2016, la Police locale a repris la base de données complète présente dans l'ancien logiciel pour la transférer dans Citypermit. La Direction de la Police locale a établi les autorisations de stationnement de 2016 sur cette base, de manière automatisée. Les autorisations de stationnement ont été validées dès l'impression des documents.

La Police locale a également modifié sa pratique de renouvellement des vignettes de 2017. Les autorisations de stationnement doivent être validées lors du paiement de l'autorisation par le bénéficiaire. De même, il a été décidé de procéder à un contrôle et de ne pas effectuer un renouvellement automatique pour les bénéficiaires habitant dans des immeubles bénéficiant de places de stationnement sur leur propre domaine privé. Ces derniers ont tous reçu un courrier dans le courant du mois de septembre 2016 les avertissant que l'autorisation de stationnement ne sera renouvelée que sur présentation d'une attestation du propriétaire ou de la régie, certifiant la non-disponibilité de places de stationnement sur le domaine privé. Ce contrôle a été effectué en vertu des conditions d'octroi d'une autorisation de stationnement prévu par le règlement sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé du 25 septembre 1989 (art. 3).

Le fournisseur du logiciel a pris du retard dans les modifications du programme. De ce fait, les vignettes de stationnement n'ont pas pu être établies avant le 21 décembre 2016. Pour ne rien arranger, le fournisseur a modifié des paramètres de base dans notre logiciel, entraînant de nombreux problèmes pour le renouvellement des autorisations de 2017 (le renouvellement devait s'effectuer automatiquement, malheureusement nous nous sommes rendus compte que le programme n'avait pas intégré toutes les autorisations). Dès lors, la Police locale a été contrainte d'effectuer un contrôle manuel et d'imprimer une après l'autre toutes les autorisations manquantes au début d'année 2017.

A ces difficultés techniques s'ajoutent l'introduction du stationnement payant et des autorisations de stationnement dans le quartier du Schoenberg, ce qui a entraîné un surplus de travail administratif pour le bureau des amendes d'ordre (AO). Le personnel du bureau des AO a donc dû gérer deux situations en parallèle, engendrant des confusions et un retard dans le traitement des demandes.

Ces raisons cumulées, citées ci-dessus, ont engendré les différents problèmes mentionnés dans la question de M. C. Schenker. La responsabilité des dysfonctionnements intervenus dans la gestion de ce processus incombe à la Police locale qui s'en excuse et en assume la responsabilité. Concernant les éventuelles conséquences financières, la Police locale est en train de négocier des compensations financières avec le fournisseur du logiciel pour tous les inconvénients subis tant par la Ville de Fribourg que les personnes touchées.

Concernant le nombre de vignettes octroyées, il y a une augmentation de celles-ci ces dernières années (il y a plusieurs véhicules par ménage, voir rapport de gestion 2016, + 199 autorisations entre 2015 et 2016, soit + 10%). Cette augmentation du nombre d'autorisations de stationnement octroyées engendre d'ailleurs une occupation des places de stationnement du domaine public toujours plus importante dans les quartiers du Bourg et d'Alt, par exemple. Le prix d'une vignette de stationnement est de 396 francs par an ou 33 francs par mois, ce qui est avantageux comparé au prix de location d'une place de stationnement à l'année. Cela n'incite pas les habitants à chercher d'autres solutions de stationnement. De plus, la Police locale constate que les places de stationnement "vignettes habitants" se font dans certains quartiers au détriment des visiteurs-clients. Ceci engendre une pénurie de stationnement pour les clients des établissements publics ou des commerces, ou parfois encore, ceci engendre également une réduction de potentialités en termes de voies de mobilité douce, trottoirs, bandes cyclables, piste cyclables, etc.

J'ai tous les chiffres. Si vous voulez M. C. Schenker, la statistique des vignettes est à votre disposition, mais je m'abstiendrai de la citer pour ne pas faire plus long. Pour conclure, je dirais que, bien entendu, la Direction de la Police locale est déjà en train de s'organiser, de manière à ce que le renouvellement des autorisations de 2018 se passe dans les meilleures conditions possibles. Elle fera en sorte que les vicissitudes de l'année 2016-17 ne se reproduisent pas. A cet effet, la Direction de la Police locale a déjà rencontré à plusieurs reprises le fournisseur du logiciel pour réparer les différents problèmes rencontrés.

Schenker Claude (DC/vl). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse riche en informations. Je dis évidemment oui au contrôle, je dis non aux chicanes. Je me demande dans l'exposé s'il n'y en a pas l'une ou l'autre mesure qui sont quelque peu chicanières, mais je lirai avec attention la réponse protocolée. Il me manque quand même des chiffres, c'était aussi l'objet de ma question. Même si vous m'avez dit que vous les aviez, je ne les ai pas reçus. Il s'agissait notamment du nombre de personnes qui ont dû réclamer et les implications sur les finances. Vous avez demandé des compensations, mais je n'ai pas reçu de chiffres. Chose intéressante: vous avez vous-même constaté que, parfois, les vignettes sont distribuées au détriment des besoins des commerçants. Si je vous ai bien compris, j'en conclus qu'il manque sérieusement de places de parc et qu'il ne faut surtout plus en supprimer.

- n° 33 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'estimation par le Conseil communal de la part des actifs financiers de la Ville et de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville dans le domaine des hydrocarbures et à l'éventualité de leur retrait

Steiert Thierry, Syndic. M. M. Vonlanthen rappelait dans sa question que la Conférence de Paris de 2012 sur le climat avait défini l'objectif de contenir le réchauffement climatique à 2 degrés par rapport à l'époque préindustrielle, ce qui présuppose que le 80% des réserves d'hydrocarbures connues et déclarées devraient rester dans le sol. Afin d'atteindre cet objectif, une campagne mondiale de désinvestissement des énergies fossiles a été lancée en 2012, en limitant les ressources financières des 200 entreprises les plus polluantes actives dans les hydrocarbures.

Selon M. M. Vonlanthen, *"le ralentissement de la production d'hydrocarbure qui interviendra ces prochaines années entraînera une perte de valeur des investissements dans le carbone. Or, il existe aujourd'hui une tension irréductible entre l'exigence de rentabilité des investissements dans les hydrocarbures et la lutte contre le changement climatique"*. Le secteur de la prévoyance professionnelle serait particulièrement concerné par la baisse de rendement qui interviendra ces prochaines années. Plusieurs institutions de prévoyance auraient déjà pris des dispositions, comme la caisse de prévoyance de la Confédération Publica qui a désinvesti de l'industrie du charbon ou les caisses Nest et Abendrot qui ont totalement désinvesti de l'énergie fossile.

Fort de ces constats, M. M. Vonlanthen posait les questions suivantes au Conseil communal:

- 1) De manière générale, comment le Conseil communal se positionne-t-il par rapport à la nécessité de désinvestir des hydrocarbures tant pour des raisons écologiques que pour minimiser le risque carbone en particulier pour les caisses de prévoyance?

Réponse: Le Conseil communal constate que sur le plan politique, les énergies fossiles sont exposées à des pressions de plus en plus fortes, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral, et ce indépendamment de la votation prochaine sur la politique énergétique de la Confédération. La part des énergies fossiles dans le mix énergétique est appelée à diminuer à moyen ou long terme, mais elle continuera d'occuper un rôle primordial jusqu'à l'horizon 2030, au moins.

La question soulevée par M. M. Vonlanthen comporte deux volets: un volet écologique et un volet financier. En ce qui concerne l'orientation écologique, le Conseil communal partage les conclusions de la Conférence de Paris sur le climat. Dans ce sens, il a la ferme intention de contribuer au changement énergétique en renforçant ses efforts en faveur des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie. Pour ce faire, il se dotera prochainement d'un délégué au développement durable qui aura notamment pour tâche d'optimiser le bilan énergétique de la ville de Fribourg, afin d'atteindre, à terme, le label Gold de Cité de l'énergie. En ce qui concerne l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, le Conseil communal a prévu des montants conséquents dans le plan financier 2017-2021, à savoir, un total de 2,35 millions de francs.

S'agissant des aspects financiers, le Conseil communal considère que la stratégie de désinvestissement des énergies fossiles constitue un angle d'action parmi d'autres, afin d'atteindre les objectifs de la Conférence sur le climat, mais ne saurait être considéré comme remède-miracle. En tant que collectivité publique de taille modeste, dont les moyens d'agir sur les marchés financiers sont très limités voire insignifiants, la Ville de Fribourg se concentre essentiellement sur les mesures qui sont à sa portée et qui promettent des résultats concrets, à savoir, les efforts en matière d'économie d'énergie, d'assainissement des bâtiments et de promotion des énergies renouvelables. Ces efforts se traduiront notamment dans le plan directeur des énergies, qui constitue un élément principal du Plan d'aménagement local actuellement en phase de révision.

- 2) Le Conseil communal est-il en mesure de quantifier la part éventuelle des actifs financiers de la ville et de la caisse de prévoyance dans le domaine des hydrocarbures?

Réponse: En ce qui concerne la Ville de Fribourg, la part des actifs financiers dans le domaine des hydrocarbures peut être définie par sa participation, à raison de 27,29%, à l'entreprise Groupe E Celsius, qui a succédé à Frigaz SA. Groupe E Celsius fournit du gaz naturel et de la chaleur provenant de chauffages à distance. Le gaz naturel constitue aujourd'hui encore plus de 75% du chiffre d'affaires de cette entreprise. Cela dit, si la Ville de Fribourg a contribué à sa création, c'est précisément afin de réduire l'orientation unilatérale au gaz naturel, qui est une

énergie fossile. En effet, l'entreprise Frigaz SA, dans laquelle la ville détenait 45,9% d'actions, n'avait aucune autre activité que la vente de gaz naturel. Grâce à l'apport des chauffages à distance, le modèle des affaires comprend aujourd'hui une part importante d'énergies renouvelables, appelée à augmenter encore davantage au cours des prochaines années. Si l'activité de Groupe E Celsius repose encore fortement sur le marché des énergies fossiles, le Conseil communal ne souhaite pas, en l'état, abandonner cet investissement direct qui constitue aujourd'hui un patrimoine de première importance pour la Ville de Fribourg. S'agissant de la Caisse de prévoyance de la ville de Fribourg (CPPVF), il s'agit tout d'abord de rappeler que cette institution de prévoyance est un organe indépendant qui n'a pas d'instructions à recevoir du Conseil communal. Elle doit avant tout remplir les tâches prévues par la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle, en respectant le cadre légal fixé. Cela dit, la part des placements de la CPPVF dans des matières premières s'élève à environ 1% de la fortune, et dans cette catégorie, les $\frac{3}{4}$ le sont dans des fonds diversifiés dont la part énergie est d'environ 30%. On peut donc estimer que les placements de la CPPVF dans les énergies fossiles constituent environ 0.25% à 0.30% de la fortune de la caisse, soit un montant de l'ordre de 500'000 francs.

En outre, la CPPVF est sensible aux aspects de durabilité et d'investissement responsable. A ce titre, elle a adopté les mesures suivantes:

- Elle suit les recommandations d'Ethos en matière de droit de vote lors des assemblées générales des sociétés dont elle détient des actions;
- Elle participe au Ethos engagement pool, qui instaure un dialogue avec les sociétés sur les thématiques des investissements socialement responsables;
- Elle a finalement l'intention d'étendre cette participation en adhérant à l'Ethos engagement pool international, qui effectue ce même travail à l'échelle internationale et qui a été créé en début de cette année.

3) Dans la mesure de ses compétences, le Conseil communal est-il prêt à retirer les éventuels actifs financiers dans le secteur des hydrocarbures ou au moins à s'engager dans cette direction?

Réponse: Le Conseil communal n'étant pas compétent pour décider de la stratégie de placement de la CPPVF, il ne saurait répondre par l'affirmative à la question posée. Cela dit, les représentants du Conseil communal au sein du comité de la CPPVF sont conscients des enjeux énergétiques, en rappelant qu'un désinvestissement des énergies fossiles n'aurait qu'un effet symbolique, vu les volumes très faibles de cette catégorie de placement.

En ce qui concerne Groupe E Celsius SA, le Conseil communal ne souhaite pas, comme déjà dit plus haut, abandonner sa part au capital de cette société qui constitue un patrimoine important pour la Ville de Fribourg. Il convient de rappeler que cette société s'oriente de plus en plus vers les chauffages à distance, de sorte que la part de gaz naturel au chiffre d'affaires est appelé à diminuer au cours des prochaines années.

4. Finalement, le Conseil communal est-il d'accord d'encourager, tant au sein de l'administration communale qu'auprès des représentants de la caisse de prévoyance, la sensibilisation des décideurs à la présente problématique, notamment par la formation? Si oui, quelle mesure concrète le Conseil communal prévoit-il?

Réponse: La sensibilisation des acteurs politiques et de l'administration à la problématique énergétique est indispensable dans le contexte du XXIème siècle. C'est pour cela que le Conseil communal prévoit l'engagement, au cours du premier semestre 2017, d'une personne responsable du développement durable et des questions énergétiques. Cette personne aura

notamment pour tâche de proposer des mesures de sensibilisation et d'optimisation énergétique au sein de la Ville de Fribourg.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse. Néanmoins, étant donné le nombre important d'éléments qui y ont été amenés, j'ai besoin de temps pour la relire et pour pouvoir développer plus longuement, peut-être au moyen d'autres interventions, cette thématique importante.

- n° 34 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'offre d'accueil extrascolaire en Ville de Fribourg et aux mesures envisagées pour répondre aux besoins futurs de ce domaine

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Dans sa question, M. S. Zurich fait référence au communiqué de presse du 18 janvier dernier, dans lequel le Conseil communal reconnaissait qu'il manquait 62 places d'accueil préscolaire et que il allait en créer 36.

- 1) Compte tenu du fait que, dans le secteur préscolaire, il manquera toujours près de la moitié des places nécessaires en 2017 et que, dans le secteur extrascolaire, le nombre de places qui seront créées n'a pas été quantifié dans le communiqué, le Conseil communal estime-t-il réellement que "les moyens mis à disposition et les développements envisagés par la Ville devraient permettre de répondre en grande partie aux besoins des familles d'ici fin 2018"?
- 2) Si oui, quelles mesures concrètes le Conseil communal entend-il prendre afin de créer les 26 places au moins qui manqueront toujours dans le secteur préscolaire?

Réponses: En ce qui concerne encore l'accueil préscolaire, il faut rappeler que l'enquête a été effectuée en mars 2016 et que l'évolution des besoins dans ce domaine fluctue en permanence. Le Conseil communal bénéficie depuis lors d'un outil essentiel, à savoir, la liste d'attente centralisée des crèches appelée la LAC. Elle indique régulièrement les besoins des familles pour ce secteur.

La Ville n'attend pas les résultats des enquêtes quadriennales qu'elle doit mener pour évaluer, prévoir et soutenir le développement de ce secteur. Vous apprendrez que la crèche de la Providence envisage d'augmenter une nouvelle fois sa capacité d'accueil (2^{ème} étape) avec la création de 24 nouvelles places, en principe dès l'automne 2018. Il faut également signaler que la garderie-maternelle Colibri va se transformer en crèche dès 2018 avec une capacité d'accueil de 24 places (au lieu de 22), mais aussi et surtout avec la création de 6 places pour bébés, inexistantes actuellement. Soit au total 30 nouvelles places d'accueil préscolaire en vue. A titre d'information, nous rappellerons l'évolution de ce secteur:

2011: 199 places subventionnées à hauteur de 3'717'900 francs

2016: 350 places à hauteur de 4'572'800 francs.

À ce nombre de places, il faut rajouter celles réservées auprès de la crèche du Bosquet, à Givisiez, au nombre de 20, ainsi que les 10 places de la crèche Coccinelle (depuis 2012).

- 3) Dans son communiqué, le Conseil communal ne mentionne pas les mesures qu'il entend prendre pour pallier le manque de places dans le secteur extrascolaire. Le Conseil communal peut-il présenter les mesures qu'il entend prendre et quantifier le nombre de places supplémentaires que ces mesures permettront de créer?

Réponse: En accueil extrascolaire, le nombre de places d'accueil pour ce secteur a augmenté entre 2015 et 2016 de 105 places supplémentaires (3 x 35) dans les AES du Schoenberg, de la

Vignettaz et du Jura. Par contre, par manque de personnel d'encadrement, ces nouveaux quotas n'ont pas pu être totalement mis à disposition des parents.

Depuis la rentrée scolaire 2016-17, une amélioration a vu le jour. A la suite de l'acceptation du budget 2017, le quota du personnel d'encadrement sera encore augmenté.

Il faut encore également indiquer que l'AES Auge-Neuveville va augmenter sa capacité d'accueil de 26 places dès la rentrée scolaire 2017-18, passant de 24 à 50 places, grâce à son aménagement dans les nouveaux locaux du Werkhof. Finalement, une augmentation de la capacité d'accueil de l'AES Vignettaz est envisagée, en même temps que le projet de construction de bâtiments pour l'école primaire du même quartier. A titre d'information, voici ci-dessous l'évolution de ce secteur: en 2014, il y avait 185 places pour 2'179'500 francs, tandis qu'en 2017, nous sommes à 320 places pour 2'849'000 francs.

4) D'une manière générale, comment le Conseil communal planifie-t-il la création de places de crèche supplémentaires pour répondre au mieux aux besoins des familles?

Réponse: Comme déjà indiqué précédemment, le Conseil communal bénéficie désormais d'informations fournies par la LAC pour le secteur de l'accueil préscolaire. Grâce à ces indications, la Ville peut adapter son soutien ou développer ce secteur en fonction de ses moyens financiers. La Ville ne crée pas elle-même de structures communales. En fonction des besoins de la population, des sollicitations de soutien de structures d'accueil, de la création de nouvelles places d'accueil, la Ville adapte son soutien dans ce secteur. Rappelons également que des discussions sont en cours avec certaines structures pour le versement éventuel d'un soutien financier, permettant ainsi aux parents l'accessibilité aux places d'accueil, en fonction de leurs revenus.

5) Le Conseil communal souhaite-t-il que l'offre d'accueil extrascolaire soit ouverte largement aux familles de la Ville? Si non, quelles restrictions souhaite-t-il introduire et pour quelles raisons?

Réponse: Toutes les places subventionnées par la Ville sont à l'usage exclusif des habitants de la commune. Seuls les parents déménageant de Fribourg vers une autre commune peuvent momentanément laisser leur enfant dans la crèche, moyennant le paiement du prix coûtant moyen d'une place d'accueil.

Zurich Simon (PS). Je suis partiellement satisfait. Les trois premières réponses étaient satisfaisantes et je me pencherai plus attentivement encore une fois sur les chiffres, en les ayant sous les yeux. La quatrième question était posée de manière générale. Il est évident que les places dans les crèches sont réservées aux familles de la ville, cela va de soi. Cependant, j'étais curieux de savoir quelle politique le Conseil communal entendait mener à l'avenir et s'il avait l'intention d'introduire des restrictions particulières, notamment dans le règlement qui est en cours de préparation.

- n° 35 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) relative aux objectifs et au programme de législature dans le domaine scolaire

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Avant de répondre précisément à cette question et aux sous-questions incluses, je me permets de rappeler le contexte légal qui attribue les compétences à l'Etat et aux communes dans le domaine scolaire.

En vertu de l'art. 96 de la loi scolaire, "*La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est responsable de la conduite générale de l'école et en définit l'orientation pédagogique. Elle*

s'assure de la cohérence et de la continuité des programmes d'enseignement entre l'école primaire et l'école du cycle d'orientation, puis avec les formations post-obligatoires. Elle assume la responsabilité de la conduite du personnel, soit directement, soit par l'intermédiaire des autorités scolaires. Elle veille à l'accomplissement par les communes des tâches qui leur incombent en vertu de la législation scolaire. Elle exerce les compétences qui sont attribuées à l'Etat et que la législation scolaire ne réserve pas expressément à une autre autorité".

Les compétences des communes sont définies à l'art. 57 de la loi scolaire et portent essentiellement sur le cadre dans lequel a lieu l'enseignement, les transports et les services auxiliaires spécialisés.

Les questions de M. B. Altermatt doivent être mises dans ce cadre légal, ce qui entraîne des réponses limitées aux compétences communales reconnues même si l'on pourrait désirer les étendre à d'autres domaines. La DICS veille, du reste, à ce que ses compétences soient respectées. Ainsi des ateliers que la Ville offraient aux élèves durant les heures de classe, à savoir sur le sommeil, le yoga ou l'alimentation, ont dû être abandonnés ou donnés en dehors des heures de classe car ils l'étaient justement pendant les heures de classe.

1) Quels sont les objectifs et le programme de la législature dans le domaine scolaire, hormis les constructions?

Réponse: Les objectifs de la ville sont de maintenir une école de qualité. Dans ce but, la Ville offre des prestations qui vont au-delà des exigences légales. Par conséquent elle continuera à:

1.1 Assurer un encadrement de qualité

La Ville a depuis longtemps offert des classes hors pot commun afin de réduire les effectifs des classes. Cette mesure qui coûte près de 1 million de francs par an permet d'assurer un enseignement de qualité.

1.2 Assurer du matériel didactique de qualité

Les objectifs sont d'offrir un cadre le plus approprié pour un enseignement de qualité ce qui comprend non seulement des salles de classe confortables mais du matériel scolaire adéquat. Il est prévu d'équiper toutes les salles de moyens informatiques modernes actuels. Un plan des investissements et du renouvellement des moyens informatiques est en voie d'élaboration.

1.3 Offrir des services d'aide spécialisée de qualité

Pour éviter des listes d'attente, la Ville finance sans subvention cantonale plusieurs EPT dans les trois services, en psychologie, logopédie et psychomotricité.

1.4 Assurer des activités culturelles scolaires et extra-scolaires variées

La Ville offre à tous les élèves deux spectacles par an. En outre, elle offre plusieurs activités culturelles.

1.5 Assurer des activités sportives scolaires et extrascolaires

La Ville offre un enseignement sportif par des enseignants professionnels qui encadrent les enseignants. La moitié des élèves suivent les activités extrascolaires.

1.6 Mieux intégrer les parents migrants

Le SEV dispose du SCEPM qui accueille les parents lors de l'inscription des élèves au secrétariat. Une procédure a été mise en place afin d'entrer en contact avec les parents migrants. Cette politique va être poursuivie par des rencontres plus ciblées avec les parents pour mieux leur expliquer le système scolaire.

2) Quels sont les buts prioritaires fixés par la Direction scolaire pour son administration scolaire?

3) Quels seront les changements et les améliorations entrepris par la Ville dans ce domaine?

Réponses: Avec la nouvelle loi scolaire, les rôles entre l'administration et les RE ont évolué. Le but prioritaire de la Ville est de soutenir efficacement les responsables d'établissements dans leurs nouvelles tâches. Dans ce but, le SEV s'est fortement impliqué pour que Primeo puisse

être accessible à son secrétariat. Le secrétariat offre son expérience pour l'enclassement et l'engagement des enseignants.

Le second but est d'avoir une planification fiable des effectifs. Depuis l'année passée, le SEV dispose d'un outil performant mis au point par le Service des finances auquel il a collaboré ainsi que le Service de l'urbanisme et d'architecture. Une telle planification est en voie d'élaboration aussi pour les CO en collaboration avec l'Association du CO Sarine-campagne et du Haut-Lac français.

Une autre priorité est justement d'accroître les collaborations avec cette association. La révision de la convention est en cours.

4) Le Conseil communal voit-il un potentiel de développement et d'innovation?

5) Peut-il indiquer l'un ou l'autre projet particulier?

Réponses: La collaboration avec l'Association des CO devrait entraîner des synergies. Ainsi, l'achat de matériel ou la gestion du parc informatique.

Un autre développement pourrait être d'élargir l'offre pour les sports et les activités culturelles. Vu l'augmentation de la population, un tel élargissement de l'offre serait justifié. En outre, et finalement, le SEV veut mettre en place un projet "Récréations en roue libre" pour inciter les enfants à plus bouger. Vous pourrez en savoir plus en lisant l'éditorial du prochain 1700.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse circonstanciée et suis heureux de prendre connaissance des divers objectifs que la Direction des Ecoles s'est fixés pour la législature.

In der Tat wäre es unserer Bildungstradition und unserer städtischen Schulen nicht würdig wenn sich die Legislaturziele im schulpolitischen Bereich auf den Bau und Ausbau der Gebäude begrenzen würde. Ich lade den Gemeinderat ein, diejenigen die dann noch dabei sind in der nächsten Legislatur, einige dieser Informationen ins Programm aufzunehmen damit ich sie nicht mobilisieren muss bis ganz am Schluss der Sitzung.

12. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 37 de MM. Simon Murith (DC/vl) et Blaise Fasel (DC/vl), ainsi que de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un système de suivi électronique indiquant l'arrivée des bus aux arrêts de la commune

Murith Simon (DC/vl). L'amélioration de la qualité du réseau de transports publics, ainsi que l'accroissement de son efficacité, font partie du programme de législature de la Commune (pt. 3.3).

Par ailleurs, la stratégie "mobilité" de l'Agglo repose notamment sur la mise en œuvre d'une offre performante¹ en transports publics.

Conformément à ses compétences et à sa fonction régionale, l'Agglo se concentre sur la réorganisation de la gestion des accès au centre de l'agglomération et l'harmonisation des conditions-cadres en matière de stationnement. Pour sa part, la Commune tend à concrétiser ces objectifs, sans pour autant indiquer de mesures concrètes et dans une optique plus d'interdiction que de multimodalité, là où un potentiel d'amélioration existe pourtant. Le présent postulat s'inscrit dans cette optique et force est de constater que ce qu'il propose ne figure pas parmi les mesures cataloguées par la Commune ou l'Agglo.

Pourtant, l'abandon de la voiture individuelle au profit notamment des transports publics passe avant toute interdiction par l'assurance d'un service de qualité (ponctualité, rapport qualité-prix, cadence, ...). La proposition va dans le sens d'une utilisation plus commode et incitative des transports publics en Ville de Fribourg, afin d'offrir une réelle alternative au déplacement motorisé individuel et aux nuisances qu'il engendre.

Malgré le nombre de cadences, combien de fois les utilisateurs des bus n'attendent-ils pas aux arrêts, faisant la queue devant des panneaux d'affichage d'un autre temps, pressés par un rendez-vous ou une correspondance à prendre, ne sachant finalement pas si leur bus va arriver ou s'il est déjà parti? Dans ces conditions, il est difficile de vendre sans réserve aux habitants les mérites des transports publics! La mesure profitera également au tourisme (pédestre).

Ces indicateurs électroniques de l'arrivée des transports publics sont déjà monnaie courante dans les centres cantonaux suisses, desquels Fribourg souhaite faire partie. Par ailleurs, l'environnement technologique dans lequel nous vivons nous offre de nouveaux systèmes permettant de suivre la progression des bus de façon instantanée, notamment via smartphone. Il faut toutefois veiller à ce que l'avantage proposé puisse être acquis par tous les utilisateurs et corresponde aux situations décrites.

Si l'Agglo est responsable du réseau des transports publics de l'agglomération², les communes mettent en œuvre les mesures infrastructurelles, tout en se coordonnant avec l'Agglo sur les modalités d'application des principes d'exploitation et de valorisation des TP³. La Commune de Fribourg est donc compétente pour permettre à ses habitants d'utiliser l'offre en transports publics, qu'elle soit urbaine ou régionale, dans les meilleures conditions, mais elle en est aussi et surtout responsable.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 38 de MM. Blaise Fasel (DC/vl) et Simon Murith (DC/vl), ainsi que de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la création de zones de vie nocturne et une stratégie de propreté et de sécurité pour ces zones

Fasel Blaise (DC/vl). Comptant pourtant plus de 10'000 étudiant-e-s universitaires, la ville de Fribourg manque d'une zone délimitée de divertissement nocturne. Actuellement, les rares lieux de divertissement sont dispersés au cœur des quartiers résidentiels, où ils provoquent périodiquement

¹ Projet d'agglomération de troisième génération, Plan directeur régional, Rapport stratégique, 2016, p. 33.

² Art. 44 al. 3 des statuts de l'agglomération.

³ Projet d'agglomération de troisième génération, Plan directeur régional, Rapport stratégique, 2016, p. 34.

des tensions avec le voisinage en raison notamment des nuisances sonores, des déchets et du sentiment d'insécurité.

Une zone délimitée, rassemblant sur un périmètre concentré des bars et boîtes de nuit, et profitant d'horaires d'ouverture spéciaux, permettrait de concentrer les efforts de propreté de l'édilité et les mesures de sécurité, tout en éloignant les nuisances sonores des zones résidentielles. Ces conditions-cadres fiables permettraient aussi de développer énergiquement une branche de l'économie spécialement adaptée à l'environnement urbain: celle du divertissement.

Malgré les efforts importants consentis par les acteurs privés ces dernières années, cette opportunité économique est en passe d'échapper à Fribourg. Les jeunes, et tout particulièrement les étudiants de l'Université, n'hésitent plus à rejoindre Bulle, Lausanne ou Berne pour y passer leurs soirées. L'offre disponible à Fribourg répond de moins en moins à leurs attentes. Les établissements de la ville perdent ainsi une grande partie du potentiel économique des personnes souhaitant profiter de la vie nocturne.

Le Plan d'aménagement local (PAL) actuellement en vigueur à Fribourg date de 1992 et a été élaboré dans les années 1980 sur la base d'objectifs stratégiques fixés en 1977.

Un nouveau PAL est en préparation. Selon les communications du Conseil communal⁴, ce PAL doit être publié et mis à l'enquête publique en 2017. Le Conseil communal prévoit son entrée en vigueur pour 2019. C'est l'occasion rêvée d'étudier l'opportunité d'une concentration des lieux de divertissement nocturne, afin de prévenir les problèmes de propreté et de sécurité, et d'empêcher les tensions avec le voisinage.

De telles zones existent déjà dans les villes européennes. En Suisse également, l'idée fait son chemin. Récemment, le canton de Genève a intégré la vie nocturne dans le Plan directeur cantonal^{5 6}.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Selon un article paru dans La Liberté du 3 mars 2017, page 9, intitulé "Fribourg-New York aller... et retour", la Ville de Fribourg possède une collection de 700 œuvres d'art, notamment des tableaux, dont une partie pare les murs de l'administration et l'autre dort dans deux dépôts. L'article nous apprend qu'une nouvelle commission des œuvres d'art et patrimoine, constituée par le Conseil communal en 2014, est en train d'établir un inventaire et que la Commune a pu acheter le tableau "Vue de Fribourg" de Joseph Reichlen, peint en 1889, pour le prix de 15'000 francs.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités de rendre publique ces œuvres d'art, par exemple, au travers d'un catalogue publié sur le site Internet de la Ville ou

⁴ http://www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officielle/edilite/urbanisme_architecture/urbanisme_territoire/plan_aménagement.htm

⁵ <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/L-Etat-reserve-des-espaces-pour-creer-la-vie-nocturne-19470286>

⁶ <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Hodgers---les-lieux-pour-la-nuit-doivent--tre-planifies--22401459>

d'une exposition temporaire des principaux tableaux au MAHF, à l'Espace Jean-Tinguely-Niki de Saint-Phalle et/ou à la BCU.

Nous vous prions de soutenir ce postulat dont le but est de valoriser la collection d'œuvres d'art de la Ville pour le public.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 40 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel (DC/vl), Vincent Jacquat (PLR), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier les modalités d'introduction d'un logo communal bilingue français-allemand

Altermatt Bernhard (DC/vl). Vor über vier Jahren, am 4. März 2013, rief der Generalrat in einer Resolution ohne Gegenstimme (und bei einer einzigen Enthaltung) den Gemeinderat dazu auf, der Kantonshauptstadt und ihrer Verwaltung ein neues, zweisprachiges Logo zu geben. Die Stellungnahme war die Folge des abgebrochenen Versuchs, den visuellen Auftritt der Stadt Freiburg neu zu gestalten und führte damals zu beträchtlichem Aufruhr hier im Rat, in der Presse und in der Öffentlichkeit. Seither ist viel Wasser die Saane herunter geflossen. Aber auf die glückliche, logische und konstruktive Fortsetzung der damals begonnenen Arbeiten warten wir immer noch vergebens.

Depuis lors, le Conseil communal a toujours émis le vœu d'avancer de manière progressive et en bonne et due forme sur le chemin d'une reconnaissance équitable de nos deux langues historiques. C'est pourquoi nous lui proposons, au moyen de ce postulat, d'étudier les modalités d'introduction d'un logo bilingue – et cela de manière peu compliquée, peu spectaculaire, mais d'autant plus symbolique. À force de réitérer (et donc de cultiver) la peur d'une reconnaissance formelle de deux langues officielles, et à force de renvoyer (et donc de se soumettre) aux coûts d'une telle opération, Fribourg piétine et se prive d'avancer à petits pas vers une plus grande visibilité de son atout principal qu'est le bilinguisme.

Die Zweisprachigkeit ist natürlich nur ein Trumpf unter vielen, den unsere Stadt zu bieten hat. Aber mit der Sprache verbinden die Menschen Kommunikation und Interaktion. Sprachen sind Instrumente des Austauschs und der Information. Die Verwendung von Sprachen – und sei es bloss symbolischer Natur – hat eine wichtige Signalwirkung in einem mehrsprachigen Land, in einem zweisprachigen Kanton, in einer zweisprachigen Stadt mit ihren zahlreichen Sprachgemeinschaften von nah und fern.

Ein zweisprachiges Logo würde der Kantonshauptstadt gut anstehen. Es wäre problemlos realisierbar und hätte überdies eine schöne Signalwirkung an die Gemeinden unserer benachbarten Bezirke sowie an die Kantonsverwaltung und die Kantonsbehörden. Car, finalement, si la Ville de Fribourg veut – un jour – profiter du soutien du Canton (voire de la Confédération) pour couvrir les frais supplémentaires qui lui incombent en raison de son bilinguisme historique et contemporain, et si la capitale veut augmenter l'aide qu'elle reçoit du Canton, elle devra avancer pas à pas. Des petits pas, symboliques pour la plupart, mais qui vont dans la bonne direction.

Merci de soutenir ce postulat non-partisan. Und danke an den Gemeinderat, dass er die darin enthaltene Idee rasch und unkompliziert umsetzt. Qui sait? Peut-être sommes-nous en présence du premier postulat liquidé avant même l'écoulement du délai de réponse? Das wäre natürlich eine schöne Überraschung und würde von einem echten Wandel zeugen in der Art, wie der Gemeinderat Politik betreibt!

Vivat, crescat, floreat Ville de Fribourg-Freiburg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 41 deM. Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 32 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley"

Altermatt Bernhard (DC/vl). Avec son bilinguisme pluriséculaire et sa situation à cheval sur la frontière des langues en Suisse occidentale, Fribourg dispose d'un atout majeur qui lui a permis de devenir une ville d'éducation et de recherche, un centre économique entre Berne et Lausanne, lieu de production littéraire, artistique et culturelle dans un sens plus large.

Freiburg teilt diese aussergewöhnliche Position mit seinen umliegenden Regionen (ich denke dabei an den Saane- und den Seebezirk sowie weitere Gebiete im Kanton), aber auch mit dem bernischen Seeland, Jurasüdfuss und Mittelwallis. Von Biel-Bienne, über Murten-Morat, bis Sierre-Siders erstreckt sich ein Gebiet, in dem ausgeprägte sprachliche Ressourcen und Kompetenzen vorhanden sind, welche in hohem Mass zum kulturellen, wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Reichtum der gesamten Sprachgrenzregion beitragen.

Les collectivités situées dans la région profitent déjà, à divers degrés, de cette caractéristique exceptionnelle que représente le bi- et le plurilinguisme. Cela étant, ils sont en concurrence avec d'autres régions suisses et européennes qui disposent de conditions-cadres similaires ou identiques: je cite, notamment, le fameux "Dreiländereck" entre Bâle, le Jura, l'Alsace et l'Allemagne, mais aussi d'autres centres urbains de Suisse (comme l'Arc lémanique et le Bassin zurichois) et des régions européennes comme le Luxembourg, la Belgique – pour ne nommer que celles situées le long de la ligne de rencontre des espaces germanophones et francophones d'Europe.

Pour renforcer le positionnement et le rayonnement de Fribourg en Suisse et en Europe, nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une stratégie (et de son implémentation) visant à faire de notre région une "Language Valley", terme inspiré de la Silicon Valley en Californie ou de la Watch Valley dans l'Arc jurassien. Plus précisément, nous demandons à la Ville comment elle entend réunir les acteurs chargés de la promotion économique au niveau communal, intercommunal, cantonal et intercantonal autour d'un tel projet, comment le potentiel des différentes hautes écoles peut être mis à contribution, comment les entreprises, institutions et la société civile pourront être associées à la stratégie et à son implémentation.

Dabei stellt sich auch die Frage des Aufbaus eines entsprechenden Finanzierungsfonds, einer öffentlich-rechtlichen Stiftung und/oder diversen Förderkanälen und -instrumenten in Kooperation mit den oben erwähnten und weiteren Partnern. Des Weiteren ist die Initiative "Language Valley Fribourg-Freiburg" in den überregionalen Kontext der Hauptstadtregion Schweiz zu stellen, in dem diverse Freiburger Gebietskörperschaften (darunter die Kantonshauptstadt) vertreten sind.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 36 de Mme Geneviève Liaudat (PS) relative aux panneaux d'affichage libre de la ville de Fribourg

Liaudat Geneviève (PS). J'ai deux questions concernant les panneaux d'affichage libre de la Ville de Fribourg qui s'adressent plus particulièrement à M. P.-O. Nobs.

Dans la ville, il y a beaucoup d'emplacements d'affichage libre mais depuis deux ans, environ sept d'entre eux ont disparu. Parmi ces panneaux d'affichage, l'un est transformé en panneau SGA, l'un est cassé depuis pas mal de temps et deux autres ont été mis sous clé et ne sont donc plus accessibles. En fait, ces panneaux d'affichage manquants, changés ou rétrécis mettent en péril les stratégies de communication de nos associations culturelles pour lesquelles il est très important d'utiliser ces endroits afin d'informer leur public et promouvoir la culture en ville de Fribourg. En outre, elles entretiennent des partenariats avec des sponsors qui comptent sur ce nombre d'affiches. Voici mes deux questions:

1. Qui est légitimé à utiliser ces affichages libres?
2. Est-ce que l'espace disponible pour ce type d'affichage va être rétréci définitivement?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Pour tout ce qui concerne l'affichage à but non lucratif: une citoyenne, un citoyen, une association, un groupement de citoyens, une association à but non lucratif, etc.
2. Mme la Conseillère générale, le Conseil communal partage vos réflexions et vos questionnements au sujet de l'affichage libre. Cependant, depuis quelques années déjà, la Police locale a constaté que des panneaux d'affichage libre n'étaient plus forcément utilisés dans le but recherché. En effet, à la place d'annonces promouvant des activités culturelles ou de sociétés locales et des messages aux citoyens, les panneaux étaient souvent utilisés abusivement pour la promotion de soirées organisées par des établissements à but lucratif. La plupart de ces établissements n'étaient, de plus, pas situés sur le territoire de la ville. Il n'était pas rare que des affiches d'associations poursuivant les buts que vous défendez, buts totalement louables, soient recouvertes – vous me permettrez l'expression – par des rafales d'affiches pour des soirées payantes n'ayant rien à y faire. De manière récurrente, les affiches des sociétés locales, de particuliers, de mouvements citoyens, n'étaient plus visibles en raison de la surenchère des publications clairement publicitaires n'ayant rien à y faire. La Police locale a aussi constaté que de nombreux panneaux étaient en mauvais état, peu esthétiques. De plus, il devenait difficile de les nettoyer et de les entretenir correctement en raison des matières choisies à l'époque pour leur fabrication et de leur grand âge, pour certains. Il faut également relever que certains panneaux ont été vandalisés par des personnes y boutant le feu; l'amas d'affiches à moitié décollées étant malheureusement incitatif. C'est pourquoi au printemps 2016, la Police locale a entamé des démarches visant à une meilleure utilisation et à de meilleures conditions pour l'affichage libre et pour l'affichage en général. Dans ce but, elle a collaboré et collabore avec l'Edilité que je remercie ce soir, pour réaliser certains travaux de maintenance. Ceci explique en partie que certains panneaux aient temporairement disparu. Par souci de répondre au mieux aux demandes de tous les usagers, la Police locale a donc décidé de revoir le fonctionnement des panneaux d'affichage libre. Il a aussi été décidé de remplacer ou déplacer certains de ceux-ci mal placés, vieux ou défectueux. Il est cependant vrai, Mme G. Liaudat, que quatre panneaux d'affichage libre ont été définitivement supprimés, car leur emplacement était peu approprié. Des contacts ont été pris également avec des

associations de quartiers, afin de trouver des solutions satisfaisantes pour ces panneaux tant en termes d'entretien et d'esthétique que d'emplacement. La solution choisie consiste en des vitrines fermant à clé que la Ville met à disposition des associations de quartiers. Deux vitrines supplémentaires ont même été posées à la route Sainte-Thérèse et à l'avenue Jean Gambach, notamment pour les associations de quartiers. J'ai appris ce soir du sergent Bossy que la dernière clé avait été livrée à toutes les associations concernées, à leur grande satisfaction. Mais, le Conseil communal espère pouvoir également vous rassurer en annonçant que 13 emplacements libres perdureront et en précisant que certains panneaux seront réaménagés et éventuellement déplacés. Pour l'affichage d'activités culturelles, la stratégie choisie s'oriente vers des emplacements gérés par l'affichage vert, soit 103 emplacements en ville. Certes, cette forme d'affichage vert est payante, mais elle applique des tarifs relativement abordables. De plus, elle a l'avantage de maintenir un affichage de qualité durant la période concernée. Le Conseil communal rappelle encore une fois que l'affichage libre est victime d'incivilités récurrentes. Les affiches sont souvent déchirées, recouvertes par des concurrents peu scrupuleux et proposant souvent des activités à but lucratif. Il était donc important d'intervenir. La Police locale a d'ailleurs l'intention de combattre ces incivilités, afin de favoriser les sociétés locales que vous défendez et que nous défendons aussi en dénonçant de manière plus systématique les abus.

Conclusion: En proposant un affichage libre pour les sociétés locales, les particuliers et/ou mouvements citoyens ou activités culturelles à but non lucratif ainsi qu'un affichage protégé sous vitrine, à prix abordable, pour les associations de quartiers et les manifestations culturelles, le Conseil communal cherche à maintenir une offre large et complémentaire. En parallèle, l'exécutif veut maîtriser et limiter tant les abus que les incivilités. Maintenant, je vais vous faire la liste des emplacements supprimés:

- Torry Centre, parce que visible uniquement par une faible tranche de la population;
- Route du Jura, Minigolf et ancien kiosque du Jura 14 qui n'étaient plus des lieux hautement fréquentés;
- Place de la Gare, mur du kiosque, l'emplacement n'était pas esthétique et une collaboration et à rechercher avec l'affichage vert;
- Avenue de Tivoli, passage souterrain, supprimé il y a 6 mois car un panneau se trouve en face.

Et voici la liste des emplacements libres à disposition:

- Avenue Jean Bourgnicht;
- kiosque Saint-Barthélemy, actuellement en travaux, donc il va revenir;
- kiosque route de Berne 2, près du Grand-Pont;
- Passage sous voie Tivoli, côté Poste;
- Kiosque de la Vignettaz;
- Route de Villars, arrêt TPF;
- Rue de la Poste;
- Ruelle Saint-Nicolas;
- Rue de Morat 57;
- Place des Ormeaux, avec cette fois-ci un changement: il reste un demi panneau avec vitrine et de l'affichage libre à côté;
- Rue de la Neuveville, Petites-Rames, idem: moitié affichage libre, demi panneau avec vitrine;
- Samaritaines, idem: affichage libre, demi panneau avec vitrine;
- Route de Beaumont, arrêt TPF, idem: affichage libre avec un demi panneau avec vitrine.

Liaudat Geneviève (PS). M. P.-O. Nobs, merci pour votre réponse. Non, je ne suis pas satisfaite de la réponse, dans le sens où je ne pense pas que combattre les incivilités, changer des panneaux, mettre des panneaux plus petits ou de les mettre sous clé est une réponse. Je pense qu'il y a des associations culturelles à but non lucratif qui proposent des soirées payantes qui ont besoin de panneaux d'affichage autres que les associations de quartiers. Donc il va falloir ici un changement de cet ordre: mettre les associations culturelles à but non lucratif de la ville de Fribourg en lien avec les gens qui ont les clés des associations de quartiers pour les aider. Donc je suggère déjà de commencer par mettre à jour la liste du site Internet et puis informer le public de ce qui se passe, parce que cette liste n'est pas à jour depuis longtemps et personne n'est informé de ce qui se passe. Les gens s'échauffent un petit peu. Vous pensez que des organisations à but non lucratif telles que le Nouveau Monde ou la Fête de la danse ont les moyens de se payer des affichages verts? Non, c'est à nous de les aider à communiquer. Je pense qu'il y a aussi du travail à faire avec le Service de la culture.

- n°37 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à l'achat d'une œuvre du peintre Joseph Reichlen pour un montant de 15'000 francs

Page Maurice (CG-PCS). Lors de la discussion du budget 2017, le 12 décembre 2016, le Conseil communal et le Conseil général ont refusé la proposition du Centre gauche-PCS d'allouer un crédit supplémentaire de 20'000 francs à la rubrique 820.311.00 "Achat d'œuvres d'art". Or, nous avons appris par la presse le 3 mars 2017, l'achat par le Conseil communal d'une vue de Fribourg du peintre Joseph Reichlen pour un montant de 15'000 francs. Toujours selon la presse, cet achat a été financé par la rubrique "dépenses non spécifiées". D'où mes deux questions:

1. Pourquoi cet achat n'a pas été fait sur la rubrique "Achat d'œuvres d'art"?
2. Pourquoi le Conseil communal ne s'est-il pas senti tenu de respecter la volonté explicite du Conseil général, sanctionnée par un vote, de limiter à 12'000 francs par an l'achat d'œuvres d'art?

Steiert Thierry, Syndic.

1. Tout simplement parce que cette rubrique était déjà épuisée au moment où nous avons été saisis de cette opportunité d'acquérir le tableau de Joseph Reichlen.
2. Il s'agit de deux choses différentes. Je rappelle, en l'occurrence, que la rubrique en question "achat d'œuvres d'art" concernait le budget 2017 et non pas le budget 2016, et que l'achat a été fait sur les comptes 2016. Comme je l'ai dit précédemment, il s'agit de deux choses différentes. La ligne budgétaire "Dépenses non spécifiées", comme le dit sa titulature, concerne justement des dépenses non spécifiées. Elle sert notamment à conduire des opérations qui ne sont pas prévues au budget mais qui interviennent en cours d'année. Cela peut se traduire par exemple par un montant octroyé à l'aide humanitaire en faveur des victimes de tremblements de terre en Italie, ou le genre d'opérations dont nous parlons maintenant. Typiquement, lorsqu'en fin d'année nous avons eu connaissance de l'opportunité de cet achat, nous avons constaté un montant résiduel sur cette rubrique "Dépenses non spécifiées" qui, je le rappelle, a été amputée à plusieurs reprises. A l'époque, elle était de 125'000 francs. Elle a été amputée jusqu'à concurrence de 65'000 francs. Certains conseillers généraux ont voulu la réduire encore davantage lors de la discussion budgétaire de 2017, en décembre dernier. Je rappelle simplement que cette rubrique sert à répondre à des événements imprévus qui interviennent en cours d'année. C'est précisément le cas de ce tableau de Joseph Reichlen. Si nous n'avons pas pu acquérir ce tableau à ce moment-là, il aurait éventuellement été acheté par un privé et aurait donc été soustrait au public. Or, nous

allons pouvoir l'exposer dans une salle qui sera soit accessible au public, ou du moins, elle sera mise en évidence et en valeur. Je rappelle une fois de plus – et cela a déjà été dit lors d'une précédente discussion – que lorsque nous acquérons ce genre d'objet, nous sommes bien sûr saisis d'un rapport de nos historiens d'art, M. Raoul Blanchard et Mme Anita Petrovski. Ce sont des experts reconnus et qui connaissent le marché d'art de manière extrêmement précise. Ils nous font une recommandation sur l'achat ou non d'un objet avec le prix indiqué. Je vous assure que le prix était parfaitement adéquat et justifié pour cette acquisition.

Page Maurice (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal de sa réponse. Je n'ai qu'une chose à dire ou à demander, c'est que le Conseil communal prévoie un montant substantiellement plus élevé pour l'achat d'œuvres d'art pour le prochain budget.

- n°38 de M. Claudio Rugo (--) relative à la sécurité de la toiture de la piscine du Levant

Rugo Claudio (--). Qui, quoi, où, quand et comment?

Commençons par le "qui". Avec l'aide précieuse de la presse, j'ai compris que dans cette salle, le "je" et le "tu" se conjuguent au pluriel. Si je veux m'adresser à un membre du Conseil communal, la règle coutumière découlant de l'article 70 du règlement de ce Conseil m'impose de la poser à cinq personnes. Le flou artistique commence. Même dans le "je", il y a confusion! Ce thème occupait déjà en son temps Shakespeare; traduction pour ce Conseil: "Je pense donc je me tais".

Première question fermée... (ou "Verte"): Piscine?

Deuxième question (moins écologique étant donné qu'elle emploie plus d'encre): Lors de la séance du budget du 12 décembre 2016, le Conseil général – s'il vous plaît. M. le Président, je vous demande de rappeler les gens à l'ordre quand il y a un peu de bruit dans la salle – s'est fait en quelque sorte duper par une rhétorique politicienne libérale. Sans nommer personne, je me réfère au PV 6a p. 408-410 (915.314.00 Entretien par des tiers). Les quarante mille francs dévolus au contrôle de sécurité du toit de la piscine du Levant ont été gommés purement et simplement du budget et réaffectés à d'autres besoins sportifs. Pour rappel: ce contrôle fait suite à un drame lors duquel un toit de bois de construction similaire s'était effondré, provoquant la mort de douze nageurs et 19 blessés graves le 9 mai 1985 à Uster (ZH). Est-ce correct?

Troisième question: Le choix du Conseil communal est cor-né-lien! Qu'allez-vous faire?

1. Respecter le vote du Conseil général et mettre ma propre sécurité, celle de mes amis nageurs du mardi midi, et celle de vos électrices et électeurs en péril? Ou
2. Reconnaître les limites des règlements et appliquer l'art. 59, al. 4, qui dit: "*Seul le Conseil communal peut proposer au Conseil général de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de ce dernier dans les trois ans qui précèdent.*"

Ou, ce qui me semble plus probable

3. S'arranger entre amis?

Tous les citoyens de cette belle cité et spécialement les nageurs du Levant apprécieront la réponse circonstanciée du Conseil communal.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. C'est avec plaisir que je vais répondre aux questions de M. C. Rugo.

1. Bien sûr que la piscine du Levant va être ouverte.
2. Les utilisateurs de la piscine du Levant n'ont jamais été mis en danger au cours de ces dernières années. Plusieurs contrôles réguliers sont effectués chaque année:
 - a. La Ville de Fribourg, via son Service des sports, a signé un contrat d'entretien avec une maison spécialisée de la place, afin de s'assurer que la toiture reste étanche. Il s'agit d'un contrôle visuel. Si une intervention particulière s'avérait nécessaire, l'entreprise le mentionnerait dans le rapport accompagnant la facture relative au contrôle. Jusqu'à ce jour, il n'a pas été nécessaire de l'envisager.
 - b. Assisté du géomètre communal, un ingénieur contrôle régulièrement la statique du bâtiment et rend son rapport. A ce jour, aucune remarque nécessitant des travaux ne paraît dans le contenu de ce document. Le prochain contrôle aura lieu ce printemps.
 - c. Les 40'000 francs prévus sous la rubrique 915.314.00 du budget de fonctionnement 2017 seront compensés en ponctionnant dans l'investissement voté par le Conseil général, investissement en lien avec l'assainissement du toit de la piscine, je vous rappelle pour un montant de 650'000 francs en séance du 13 décembre 2016.
3. Le Conseil communal n'entend pas faire usage de l'art. 59, puisqu'il n'en a pas besoin.

Le Conseil communal n'aime pas proférer des allégations sans fondement en matière de sécurité et s'appuie sur des faits objectifs. Ainsi, il peut vous répondre que la sécurité des utilisateurs est la priorité absolue du Service des sports. Il convient cependant de relever que le risque zéro n'existe pas. Le dramatique accident survenu à Uster le 9 mai 1985 est dû à la corrosion fissurant, par le chlore, des étriers de suspension de la structure du toit. A la suite de ce drame, l'Ingénieur de ville avait procédé à des contrôles qui n'ont pas indiqué de faiblesse de la structure. Il est important de noter que contrairement à la structure du toit de la piscine d'Uster, celle du Levant est en bois. Quelques interventions mineures ont cependant été effectuées. Les analyses de l'époque ont par ailleurs démontré qu'il fallait, en cas de chutes importantes de neige fortement chargée d'eau, rapidement déblayer le toit en raison du poids de la neige. Heureusement, à ce jour, ce genre d'exercice n'a jamais eu lieu. Comme précisé plus haut, des vérifications sont menées chaque année.

Les travaux prévus cette année offriront une nouvelle durée de vie à l'enveloppe du bâtiment. Ils seront réalisés sans fermeture de l'établissement ni perturbations durable pour la clientèle.

Pour rappel, il s'agit de confiner l'humidité dans la sous-structure du toit, sinon cela serait à terme préjudiciable aux matériaux et d'assurer la ventilation entre la toiture et le plafond de la piscine tout en répondant aux exigences énergétiques en la matière. Les panneaux ceinturant le toit, pour la plupart en "fin de vie", seront également changés. Evidemment, si nous avons besoin d'un montant complémentaire, nous l'inscrirons au budget 2018. Le Conseil communal espère le soutien du Conseil général pour continuer d'assurer la sécurité des usagers de la piscine du Levant.

Rugo Claudio (--). Ma satisfaction est faible.

1. Je rappelle encore au Service des sports l'incident de la Motta, lors duquel deux produits s'étaient mélangés, obligeant la fermeture du quartier. La population était en danger. Cela s'est passé il y a cinq ans.

2. Si tous vos arguments sont corrects, vous n'auriez alors pas dû mettre ce montant de 45'000 francs au budget. Si non, je pense que, soit vous vous trompez dans votre réponse ce soir, soit vous vous trompez dans la réponse relative au budget.

Pour ma part, je continuerai d'aller nager le mardi à midi.

- n°39 de M. Rainer Weibel (Verts) relative aux aspects écologiques et sociaux du site blueFACTORY

Weibel Rainer (Verts).

1. Ma première question concerne les émissions futures de CO2 induites par les futurs collaborateurs et habitants de blueFACTORY. Selon le bilan 2015, seules 55 personnes en ont émis 50 tonnes par année. Le projet vise un quartier avec plus de 1'000 collaborateurs et habitants. C'est pour cette raison que je me permets de poser mes questions:
 - a. Combien de places de parc sont envisagées sur ce site et comment les capacités ont été calculées selon la politique de stationnement de la Ville?
 - b. Combien de tonnes de CO2 seront émises directement par les moteurs à explosion ou indirectement par d'autres moyens?
 - c. Comment sera compensée cette émission pour garantir que le parking faisant partie du parc immobilier du site respecte le principe "zero carbon" ou "low carbon" selon la Charte de blueFACTORY?
 - d. Est-ce qu'un plan de mobilité est prévu pour réduire la production de carbone?
2. Ma deuxième question concerne la centrale géothermique profonde qui est prévue à cet endroit. Une étude géologique publiée par Université de Fribourg fin 2015 arrive à la conclusion que des tremblements de terre de magnitude 6 sur l'échelle de Richter ne peuvent pas être totalement exclus dans l'agglomération fribourgeoise, située dans une zone sismique.

L'emplacement du puit géothermique est précisément situé dans cette zone, à 500 m du centre-ville et de la Gare. Des puits géothermiques ont déclenché des tremblements de terre de magnitude 4,6 à Bâle, en 2006, et de 3,5 à Saint-Gall, en 2013. Vous connaissez les suites: les deux projets ont été arrêtés.

En imaginant que le même phénomène se produise à Fribourg, ma question est de savoir comment cette énergie renouvelable serait compensée en cas d'échec.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 40 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la fermeture du P+R du Guintzet et à la participation de la Ville à l'étude du Canton sur le métrocâble

Casazza Raphaël (PLR). J'aimerais revenir sur certains éléments de ma précédente intervention.

1. Le Conseil communal a-t-il consulté les communes voisines avant de procéder à la décision de fermer le P+R du Guintzet? Si oui, lesquelles et quelles étaient leur position?
2. Pourquoi n'avoir pas proposé de solutions alternatives crédibles pour les usagers de ce P+R?

3. D'une manière générale, il y a-t-il un réflexe "fusion" et une concertation systématique avec les communes voisines lorsque le Conseil communal traite de sujets qui ont un impact sur les communes voisines?
4. La Ville a-t-elle participé à de nouvelles séances en lien avec l'étude sur le métrocâble actuellement en cours au niveau cantonal et quelle est la position du Conseil communal à ce sujet?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. M. R. Casazza, vous m'avez posé la question sur le P+R également sur les réseaux sociaux. Je ne vous ai pas répondu parce qu'en fait, je me suis demandé si vous connaissiez l'existence de l'agglomération. Vous demandez pourquoi le Conseil communal ne consulte pas les communes voisines? Mais le Conseil communal travaille avec les communes voisines pour tout ce qui concerne l'aménagement, la mobilité, la protection de l'environnement, l'économie et le tourisme dans une structure qui répond à un caractère légal: la loi sur les agglomérations. Cette entité publique s'appelle l'agglomération. Celle-ci s'est dotée de planifications directrices: le PA2, le PA3. Il est évident que le Conseil communal collabore avec nos communes voisines de l'agglomération. Bien entendu, le Conseil communal ne démantèle pas un parking d'échange qui fait partie du dispositif de l'agglomération, sans le faire en parfaite coordination, tant avec la planification régionale, qu'avec l'assentiment et la collaboration de nos collègues de l'agglomération. Ça, c'est la première chose. Donc, n'oubliez pas, M. le Conseiller général Casazza, qu'il y a une structure qui s'appelle l'agglomération.
2. Pourquoi n'avoir pas proposé une alternative? Tout simplement, parce que sur notre proposition, l'agglomération, composée des communes voisines, a décidé de remplacer le P+R du Guintzet par le P+R de la Grange, situé à Villars-sur-Glâne.
3. Dans la mesure où nous collaborons avec les communes voisines au sein de l'agglomération dans le meilleur esprit de concordance et de coordination, vous avez ma réponse.
4. Dans la mesure où il n'y a pas eu de séance du Conseil communal traitant ce point, il ne peut pas y avoir d'autres réponses que non.

Casazza Raphaël (PLR). Je prends acte de ces réponses.

C. ALLOCUTION DE FIN D'ANNEE PRESIDENTIELLE

Le Président. Mon année à la tête de ce Conseil touche à sa fin. Cette année aura été une très riche expérience avec comme point d'orgue l'accueil des ministres suisse et français de la Défense, lors de la commémoration des 500 ans de la Paix perpétuelle.

Cette année était aussi celles des nouveautés: nous siégeons dans une nouvelle salle, le vote électronique a été instauré et nous nous sommes dotés d'un RCG toiletté et à jour.

Heureusement que pour relever tous ces défis je n'étais pas seul. Je tiens à remercier M.P.-A. Perritaz, Président élu, pour son soutien et son aide; les membres de l'administration, sans lesquels notre Conseil ne pourrait fonctionner; ainsi que tous les membres du Bureau, du Conseil communal et du Conseil général pour la collaboration pendant et surtout en dehors des séances.

Durant mon mandat, j'ai eu l'honneur de présider 13 séances de ce Conseil, durant lesquelles 41 postulats ont été déposés. Ces postulats représentent un outil pour étudier un problème de notre ville, mais 41 ... cela signifie-il que notre ville est très mal gérée? On pourrait le croire. Durant la même période, nos voisins de Villars-sur-Glâne en ont déposé 4 et Marly 0... Nos séances durent parfois longtemps, voire trop longtemps. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps de ne plus se créer des problèmes et de débattre en plénum, s'il s'agit vraiment d'un problème? Laissons notre exécutif et les membres de l'Administration travailler sereinement et arrêtons de les surcharger avec des postulats dont la réponse est souvent connue avant le dépôt. Je ne vous parle même pas des questions.

Lors de mon élection, j'avais évoqué mon souhait de voir notre commune fusionner et le signal que nous donnons ce soir ne peut que me réjouir. Mais, imaginez un Grand Fribourg fusionné avec plus de 100 postulats par année... Devrions-nous siéger toutes les semaines?

Est-ce d'ailleurs la durée de ces séances qui ont poussé 13 de nos collègues à la démission? Est-ce pour cela qu'il y a eu deux recours contre des décisions de notre Conseil? Je pense qu'il y a matière à réfléchir, pour le bien de nous tous et pour des finances saines de notre ville.

Je vous remercie de votre attention et souhaite une année très fructueuse à M. P.-A. Perritaz, Président élu.

Aucune autre intervention, selon l'art. 69 RCG, n'étant annoncée, le Président lève la séance à 22.41 heures.

Fribourg, le 25 avril 2017
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Collaborateur scientifique:

Christophe GILLER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.